



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 mai 2022  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-septième session**  
Point 139 de la liste préliminaire\*  
**Projet de budget-programme pour 2023**

## **Projet de budget-programme pour 2023**

### **Partie II** **Affaires politiques**

### **Chapitre 3** **Affaires politiques**

#### **Missions politiques spéciales**

#### **Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent rapport un exposé des ressources demandées pour 2023 pour 15 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique « Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes ».

Le montant des ressources à prévoir pour 2023 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe thématique s'élève à 63 223 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

\* [A/77/50](#).



## Table des matières

	<i>Page</i>
I. Aperçu de la situation financière . . . . .	4
II. Missions politiques spéciales . . . . .	5
Informations transversales . . . . .	5
1. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo . . . . .	7
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	7
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	11
2. Groupe d'experts sur le Soudan . . . . .	13
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	13
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	16
3. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée . . . . .	18
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	18
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	22
4. Groupe d'experts sur la Libye . . . . .	24
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	24
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	27
5. Groupe d'experts sur la République centrafricaine . . . . .	29
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	29
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	33
6. Groupe d'experts sur le Yémen . . . . .	35
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	35
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	38
7. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud . . . . .	40
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	40
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	44
8. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées . . . . .	46
A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	46
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	50

\*\* La partie consacrée au projet de plan-programme pour 2023 est soumise à l'Assemblée générale pour examen, conformément aux procédures et pratiques budgétaires établies et dans le respect des dispositions du paragraphe 13 de la résolution 72/266 A.

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

9.	Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité . . . . .	52
	A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	52
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	55
10.	Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité . . . . .	57
	A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	57
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	60
11.	Groupe d'experts sur le Mali . . . . .	62
	A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	62
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	65
12.	Groupe d'experts sur la Somalie . . . . .	67
	A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	67
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	71
13.	Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive . . . . .	73
	A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	73
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	78
14.	Direction exécutive du Comité contre le terrorisme. . . . .	81
	A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	82
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	90
15.	Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes . . . . .	92
	A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021** . . . . .	93
	B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023*** . . . . .	101

## Annexes

I.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale . . . . .	105
II.	Organigrammes . . . . .	106

## I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources à prévoir pour 2023 au titre des 15 missions politiques spéciales relevant du groupe thématique II s'élève à 63 223 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 met en regard les ressources demandées pour 2023 et les crédits approuvés pour 2022 par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/246 A.

Tableau 1

### Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Montant nécessaire (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2023-2022 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) - (2)
Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	992,8	1 419,5	1 524,2	–	104,7
Groupe d'experts sur le Soudan	909,0	1 073,1	1 120,4	–	47,3
Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 823,2	3 094,5	3 110,6	–	16,1
Groupe d'experts sur la Libye	1 096,0	1 431,5	1 410,4	–	(21,1)
Groupe d'experts sur la République centrafricaine	745,9	1 163,8	1 193,2	–	29,4
Groupe d'experts sur le Yémen	1 860,7	2 302,2	2 210,0	–	(92,2)
Groupe d'experts sur le Soudan du Sud	651,9	1 253,8	1 257,6	–	3,8
Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaïda, les Talibans et les personnes et entités qui leur sont associées	5 184,1	5 871,5	5 854,9	–	(16,6)
Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité	529,8	668,1	617,3	–	(50,8)
Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité	1 294,1	1 392,6	1 533,5	–	140,9
Groupe d'experts sur le Mali	665,1	1 144,7	1 194,1	–	49,4
Groupe d'experts sur la Somalie	1 591,4	1 878,2	1 858,9	–	(19,3)
Mission politique spéciale à l'appui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive	2 508,5	3 137,7	3 135,5	–	(2,2)
Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	9 860,9	11 278,7	11 570,9	–	292,2
Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes	23 617,5	24 461,0	25 632,3	–	1 171,3
<b>Total</b>	<b>54 330,9</b>	<b>61 570,9</b>	<b>63 223,8</b>	<b>–</b>	<b>1 652,9</b>

2. Par souci de concision, dans le présent document, un paragraphe consacré aux ressources budgétaires ne sera inclus que pour les missions qui devraient en bénéficier en 2022 ou en 2023.

## II. Missions politiques spéciales

### Informations transversales

#### Prise en compte des questions de genre

3. Les missions politiques spéciales s'appuient sur les résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009), 1889 (2009), 1960 (2010), 2106 (2013), 2122 (2013), 2242 (2015), 2467 (2019) et 2493 (2019) du Conseil de sécurité qui, prises ensemble, constituent le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, et dans lesquelles le Conseil demande que les questions de genre soient prises en compte dans les activités politiques de l'ONU, y compris celles menées par les missions politiques spéciales. Elles sont également guidées par la résolution 75/100 de l'Assemblée générale relative à l'étude d'ensemble des missions politiques spéciales, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé le rôle important que jouaient les femmes dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix, et considéré qu'il importait d'obtenir leur participation effective sur un pied d'égalité et de les associer pleinement au règlement pacifique des différends ainsi qu'à la prévention et au règlement des conflits sous tous leurs aspects, à tous les niveaux et à tous les stades.
4. Les équipes de surveillance des sanctions, les groupes d'experts et la mission pour l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité tiennent compte des questions de genre dans leurs activités opérationnelles, leurs produits et leurs résultats, selon qu'il convient, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il est tenu compte de la représentation équilibrée des genres lors du recrutement des experts et du (de la) Médiateur(trice) et de la constitution d'une liste de réserve, ainsi que lors du recrutement du personnel concerné. Il est indiqué dans leur mandat que les experts des équipes de surveillance des sanctions et des groupes d'experts doivent prendre en considération les questions de genre dans leur domaine de responsabilité. Les missions s'inspirent également de la stratégie du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix relative aux questions de genre, notamment en dispensant au personnel la formation qui existe dans ce domaine et en proposant à tous les experts une formation aux questions de genre axée sur les sanctions.

#### Prise en compte du handicap

5. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, les missions politiques spéciales s'emploient à faire progresser l'inclusion des personnes handicapées, grâce à des messages d'ouverture, à des actions de sensibilisation et à la promotion de la stratégie dans le cadre de leurs activités, notamment dans les processus politiques et de paix. Les missions soutiennent également la mise en place de mesures d'atténuation visant à résoudre les problèmes d'accessibilité, ainsi que les efforts déployés par les entités compétentes des Nations Unies pour assurer l'accessibilité des installations, des plateformes, des infrastructures de sécurité et d'autres équipements, le but étant de permettre aux personnes handicapées d'y accéder plus facilement et de les utiliser.

#### Activités d'évaluation

6. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix apportera son concours à l'évaluation biennale du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale. Les activités d'évaluation menées par telle ou telle mission sont décrites, le cas échéant, dans les parties du présent rapport consacrées à chaque mission.

#### Conséquences de la pandémie

7. La poursuite de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats. Bien que les déplacements aient progressivement augmenté tout au long de l'année, dans certains cas, les équipes de surveillance des sanctions et les

groupes d'experts ont continué d'avoir des difficultés à organiser des voyages d'experts dans certains pays afin de recueillir des informations sur l'application des régimes de sanctions. De la même manière, le Bureau du Médiateur et la mission pour l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité n'ont pu effectuer que des déplacements limités pour s'entretenir avec les requérants et se concerter avec les États Membres. Les missions n'ont pas toujours été en mesure de rencontrer leurs interlocuteurs et d'effectuer les comptes rendus en personne. Pour surmonter ces difficultés, les missions ont entretenu des contacts virtuels avec leurs interlocuteurs grâce à divers moyens de communication et en s'appuyant davantage sur la recherche documentaire, notamment les bases de données et les abonnements fournis par l'ONU. Afin de continuer à protéger la confidentialité de leurs travaux, elles ont utilisé des plateformes de communication sécurisées fournies par le Bureau de l'informatique et des communications et eu recours à d'autres méthodes, par exemple en se faisant remettre des documents en mains propres. D'un bon rapport coût-efficacité, ces pratiques pourraient être considérées comme des enseignements tirés de l'expérience et érigées en bonnes pratiques, et donc être appliquées à l'avenir, le cas échéant.

8. Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre aux besoins et aux demandes des États Membres, on a continué de tenir compte, dans les projets de plan-programme des missions politiques spéciales pour 2023, des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés aux programmes en raison de la pandémie de COVID-19. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les activités prescrites pourront être menées à bien selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus sera conforme aux objectifs, aux stratégies et aux mandats et il en sera rendu compte dans la partie consacrée à l'exécution du programme.

## 1. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo

(1 524 200 dollars)

### A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

9. Le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et des mesures relatives au transport et aux douanes, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions [1533 \(2004\)](#), [1596 \(2005\)](#), [1649 \(2005\)](#), [1698 \(2006\)](#), [1807 \(2008\)](#), [1857 \(2008\)](#), [1896 \(2009\)](#), [1952 \(2010\)](#), [2021 \(2011\)](#), [2078 \(2012\)](#), [2424 \(2018\)](#), [2478 \(2019\)](#), [2528 \(2020\)](#) et [2582 \(2021\)](#). Le régime de sanctions vise à empêcher que des personnes et des entités mettent en péril la paix, la stabilité ou la sécurité de la République démocratique du Congo, par exemple que des groupes armés se livrent à des actes prédateurs contre des creuseurs artisanaux et des populations locales vivant à proximité des mines.

#### Programme de travail

##### Objectif

10. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

##### Stratégie

11. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1533 \(2004\)](#) concernant la République démocratique du Congo.
12. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

##### Facteurs externes pour 2023

13. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
  - a) les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
14. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et des entités privées afin d'obtenir des informations utiles à ses

enquêtes sur l'application du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo ou les violations de ce régime.

15. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec la MONUSCO, le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

## Exécution du programme en 2021

### Renforcement de l'application du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo

16. Le Groupe d'experts a signalé que des groupes armés opérant en République démocratique du Congo bénéficiaient de l'exploitation illicite des ressources naturelles et que plusieurs de ces groupes avaient commis des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris des violences sexuelles en temps de conflit. Le Groupe a recommandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo de renforcer ses services de renseignement et d'enquêter sur les attaques armées perpétrées à Beni et en Ituri et de poursuivre les personnes responsables de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.
17. L'objectif fixé a été atteint malgré le retard pris dans la nomination du Groupe d'experts. Le 29 juin 2021, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2582 \(2021\)](#), dans laquelle il a prorogé le mandat du Groupe du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 1<sup>er</sup> août 2022. Le Comité a approuvé la nomination du Groupe le 18 novembre 2021 et le Secrétaire général a nommé le Groupe d'experts le 2 décembre 2021.
18. Le travail effectué a permis au Conseil de sécurité et au Comité de recevoir du Groupe d'experts des informations actualisées sur l'exploitation illicite des ressources naturelles et les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 2).

Tableau 2  
Mesure des résultats

<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat effectif)</i>
Le Comité prend des mesures pour lutter contre les activités des groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo	Le Comité inscrit de nouvelles personnes ou entités sur la liste relative aux sanctions	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent des informations actualisées sur l'exploitation illicite des ressources naturelles, les activités de recrutement des groupes armés et les violences sexuelles

## Résultat escompté pour 2023

### Meilleure compréhension, au Conseil de sécurité, de l'exploitation illégale des ressources naturelles en République démocratique du Congo

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

19. Le travail effectué a contribué à l'application intégrale du régime de sanctions, ce qui a permis d'atteindre l'objectif prévu, à savoir que le Comité reçoive des informations actualisées sur l'exploitation illicite ou le trafic de ressources naturelles.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

20. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
21. Le travail qui sera effectué devrait continuer de contribuer à l'augmentation du nombre de rapports et de recommandations du Groupe d'experts sur l'exploitation illicite des ressources naturelles et à l'adoption de mesures visant à donner suite à ces recommandations par le Conseil de sécurité et le Comité, ce qui pourrait amener le Comité à modifier la liste de personnes et d'entités désignées. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 3).

Tableau 3  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité et le Comité disposent d'informations et de données de première main limitées sur l'exploitation illicite des ressources naturelles	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent davantage d'informations et de données de première main sur l'exploitation illicite des ressources naturelles	Le Conseil de sécurité et le Comité continuent de recevoir des informations et des données actualisées sur l'exploitation illicite des ressources naturelles	Le Comité examine les informations communiquées au sujet de personnes qui ont soutenu des groupes armés ou des réseaux criminels qui participent à des activités déstabilisatrices en République démocratique du Congo en se livrant à l'exploitation illicite ou au trafic de ressources naturelles	Le Comité envisage de modifier la liste des personnes ou entités impliquées dans l'exploitation illicite ou le trafic de ressources naturelles

## Produits

22. On trouvera dans le tableau 4 les produits retenus pour la mission.

Tableau 4  
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	7	4	7	7
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	7	4	7	7
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	7	7 <sup>a</sup>	9	9
2. Réunions du comité des sanctions	5	7 <sup>a</sup>	7	7
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	–	2	2
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	7	7 <sup>a</sup>	9	9
4. Réunions du comité des sanctions	5	7 <sup>a</sup>	7	7
5. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	–	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	5	5	5	5
6. Séminaire d'orientation pour les nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : recommandations ayant trait à des modifications à apporter à la liste de personnes ou entités ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir trois réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée. Un exposé présenté aux États Membres s'est tenu virtuellement sous forme de visioconférence privée.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 5

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	328,7	290,8	388,7	–	97,9
Dépenses opérationnelles	664,1	1 128,7	1 135,5	–	6,8
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>992,8</b>	<b>1 419,5</b>	<b>1 524,2</b>	<b>–</b>	<b>104,7</b>

Tableau 6

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	2	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2023	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	2	–	–	–	2
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

23. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo pour 2023 s'élève à 1 524 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (P-3) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (388 700 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 135 500 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des six experts (735 000 dollars et 264 600 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (24 000 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (111 900 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
24. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
25. L'augmentation des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par une hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de

l'application d'un taux plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses, et par l'actualisation du barème des traitements et la hausse des dépenses prévues au titre des honoraires des experts, le taux de rémunération mensuel ayant été revu à la hausse en raison des changements intervenus dans la composition du Groupe d'experts

## 2. Groupe d'experts sur le Soudan

(1 120 400 dollars)

### A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

26. Le Groupe d'experts sur le Soudan est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat est défini dans la résolution [1591 \(2005\)](#) du Conseil de sécurité. Le régime de sanctions est l'un des mécanismes utilisés par le Conseil de sécurité pour régler le conflit au Darfour. Il vise à prévenir et à maîtriser les menaces à la stabilité du Darfour et de la région et à régler pacifiquement le conflit au Darfour. Le 31 juillet 2021, le Secrétaire général a présenté le rapport qui lui avait été demandé par le Conseil dans sa résolution [2562 \(2021\)](#), dans lequel il a fait le point sur la situation au Darfour et formulé des recommandations relatives à des critères qui pourraient aider le Conseil à examiner des mesures concernant le Darfour ([S/2021/696](#)).

#### Programme de travail

##### Objectif

27. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Soudan, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager, ainsi que de diffuser des informations sur les éventuelles menaces contre la paix et la stabilité au Darfour.

##### Stratégie

28. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan.
29. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions concernant le Soudan.

#### Facteurs externes pour 2023

30. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
31. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres et l'Union africaine.

32. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts sur le Soudan coopère notamment avec la Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUATS, le PNUD et le Programme alimentaire mondial.

## Exécution du programme en 2021

### Communication d'informations supplémentaires sur les opérations menées par les groupes armés darfouriens en Libye

33. Le Groupe d'experts s'est concentré sur la mise en œuvre de l'Accord de paix de Djouba et s'est employé à enquêter sur les groupes armés darfouriens, leur financement et leur rôle dans la déstabilisation du pays et de la région. Dans ce contexte, il a indiqué que des progrès avaient été réalisés dans l'application de l'accord, mais que les avancées obtenues dans la mise en œuvre des dispositions de sécurité avaient été négligeables, notamment en ce qui concerne le retour des groupes armés darfouriens présents en Libye.
34. Par l'intermédiaire de ses rapports, le Groupe d'experts a tenu le Conseil de sécurité et le Comité au courant des activités régionales des groupes armés darfouriens. Le Comité a tenu une réunion avec les États voisins du Soudan afin d'aborder la question de la présence de groupes armés darfouriens en Libye et au Soudan du Sud et d'envisager une action concertée face à ce problème. Le Groupe a également enquêté sur l'apparition de nouveaux groupes armés. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 7).

Tableau 7  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Le Comité est informé par le Groupe d'experts d'un nombre croissant d'alliances entre les groupes armés darfouriens et les groupes armés libyens	Le Comité est informé par le Groupe d'experts des activités, des structures et des motivations des groupes rebelles darfouriens présents en Libye	Le Comité reçoit des informations actualisées sur le processus de paix, les groupes armés darfouriens, leur financement et le rôle qu'ils jouent dans la déstabilisation du pays et de la région. Fort de ces informations, le Comité adresse des directives aux États Membres sur la mise en œuvre du régime de sanctions et organise une réunion avec le Soudan et les États de la région sur l'application des mesures de sanctions

## Résultat escompté pour 2023

### Le Comité reçoit des informations actualisées sur les groupes armés darfouriens présents au Darfour et en Libye et leur intégration dans les forces de sécurité conformément à l'Accord de paix de Djouba

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

35. Le travail effectué a aidé le Comité et le Conseil de sécurité à mieux appréhender les éventuelles menaces contre la paix et la stabilité au Darfour.

*Enseignements tirés et changements prévus*

36. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
37. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Comité d'être mieux informé des activités menées par les groupes armés darfouriens. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 8).

Tableau 8  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Comité est informé par le Groupe d'experts de la manière dont les groupes armés darfouriens ont consolidé leur présence en Libye	Le Comité est informé par le Groupe d'experts d'un nombre croissant d'alliances entre les groupes armés darfouriens et les groupes armés libyens	Le Comité est informé par le Groupe d'experts des activités menées par les groupes armés darfouriens en Libye et au Darfour	Le Comité reçoit des informations actualisées sur l'intégration des groupes rebelles darfouriens dans les structures armées soudanaises	Le Comité reçoit des informations actualisées sur les groupes armés darfouriens présents au Darfour et en Libye et sur leur intégration

**Produits**

38. On trouvera dans le tableau 9 les produits retenus pour la mission.

Tableau 9  
**Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	6	6	6	6
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>6</b>	<b>7<sup>a</sup></b>	<b>6</b>	<b>7</b>
2. Réunions du comité des sanctions	6	6 <sup>a</sup>	3	6
3. Réunions spéciales consacrées à des questions thématiques et régionales ainsi qu'aux problèmes de capacités rencontrés par les États Membres	–	1 <sup>a</sup>	3	1
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>5</b>	<b>7<sup>a</sup></b>	<b>6</b>	<b>7</b>
4. Réunions du comité des sanctions	5	6 <sup>a</sup>	3	6
5. Réunions spéciales consacrées à des questions thématiques et régionales ainsi qu'aux problèmes de capacités rencontrés par les États Membres	–	1 <sup>a</sup>	3	1

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	5	5	5	5
6. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	2
<b>Publications</b> (nombre de publications)	–	–	1	–
7. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	–	–	1	–
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir quatre réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 10

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Montant nécessaire (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2023-2022 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) – (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	156,0	149,7	147,8	–	(1,9)
Dépenses opérationnelles	753,0	923,4	972,6	–	49,2
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>909,0</b>	<b>1 073,1</b>	<b>1 120,4</b>	–	<b>47,3</b>

Tableau 11  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2022	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé pour 2023	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

39. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur le Soudan pour 2023 s'élève à 1 120 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à un emploi de temporaire (P-3) qu'il est proposé de maintenir et dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (147 800 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (972 600 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (668 200 dollars et 235 000 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (15 900 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (53 500 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.
40. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
41. L'augmentation des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 est due à la hausse des dépenses prévues au titre des honoraires des experts, le taux de rémunération mensuel ayant été revu à la hausse en raison des changements intervenus dans la composition du Groupe d'experts. Cette augmentation est en partie compensée par une baisse des dépenses au titre du personnel civil, qui s'explique principalement par la réduction du pourcentage des dépenses communes de personnel.

### **3. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée**

*(3 110 600 dollars)*

#### **A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

##### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

42. Le Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée est chargé de surveiller l'application du régime de sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée, qui prévoit notamment un embargo sur les armes, un embargo sur les programmes d'armement nucléaire, de missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive, des interdictions sectorielles sur le charbon, les minerais et le carburant, une interdiction d'exporter des marchandises de luxe, une interdiction de voyager ou un gel des avoirs visant les personnes et entités désignées, une interdiction de fournir des services financiers, une interdiction de dispenser un enseignement ou une formation spécialisés dans des disciplines susceptibles de favoriser les activités et programmes interdits, ainsi que l'inspection de cargaisons et des procédures maritimes ; il est également chargé de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions [1718 \(2006\)](#), [1874 \(2009\)](#), [2087 \(2013\)](#), [2094 \(2013\)](#), [2270 \(2016\)](#), [2321 \(2016\)](#), [2356 \(2017\)](#), [2371 \(2017\)](#), [2375 \(2017\)](#) et [2397 \(2017\)](#). L'objectif du régime de sanctions est que la République populaire démocratique de Corée renonce à toutes ses armes nucléaires et à son programme nucléaire et se conforme strictement aux obligations qui incombent aux parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'aux clauses et conditions de l'Accord du 30 janvier 1992 entre le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et l'Agence internationale de l'énergie atomique relatif à l'application de garanties dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

##### **Programme de travail**

##### **Objectif**

43. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la République populaire démocratique de Corée, qui prévoit un embargo sur les armes, un embargo sur les programmes d'armement nucléaire, de missiles balistiques ou d'autres armes de destruction massive, un gel des avoirs, une interdiction de voyager, des mesures maritimes et financières, une interdiction portant sur les produits pétroliers, le pétrole brut et le charbon et des sanctions touchant d'autres secteurs.

##### **Stratégie**

44. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1718 \(2006\)](#).
45. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

## **Facteurs externes pour 2023**

46. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
47. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, aux fins de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, l'Union européenne, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, le Groupe d'action financière, l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.
48. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications et le PNUD.

## **Exécution du programme en 2021**

### **Les membres du Comité reçoivent des informations actualisées sur les programmes illicites de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée**

49. En plus d'interdire à la République populaire démocratique de Corée de mettre au point des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, l'un des principaux objectifs du régime de sanctions du Conseil de sécurité est d'empêcher le pays de développer et de tester son programme de missiles balistiques. Depuis 2006, le Conseil a adopté des sanctions de plus en plus strictes pour restreindre la capacité de la République populaire démocratique de Corée d'obtenir des biens, des matières et des connaissances pouvant servir à la mise au point de ces armes. Cependant, la République populaire démocratique de Corée a continué de procéder à des lancements de missiles balistiques, faisant ainsi la preuve de ses avancées technologiques. Le Groupe d'experts s'est attaché en priorité à suivre ces évolutions et à en informer le Conseil et le Comité. En 2021, à la suite de nouveaux tirs de missiles de la République populaire démocratique de Corée, il a rapidement transmis au Comité un compte rendu d'incident détaillant ses dernières observations.
50. Le travail effectué a permis au Comité de mieux comprendre l'évolution du programme de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée et d'en être informé en temps voulu. Il a ainsi pu prendre des mesures adaptées, et notamment avertir les États Membres d'un possible contournement des sanctions. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 12).

Tableau 12  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Le Groupe d'experts informe le comité des sanctions et le Conseil de sécurité des activités de développement de missiles balistiques menées par la République populaire démocratique de Corée	Le Groupe d'experts informe le comité des sanctions et le Conseil de sécurité des activités de développement de missiles balistiques menées par la République populaire démocratique de Corée	Le Groupe d'experts fournit au comité des sanctions une analyse actualisée de la technologie des missiles balistiques dont dispose la République populaire démocratique de Corée par l'intermédiaire d'un compte rendu d'incident établi de façon ponctuelle et de rapports périodiques (un rapport à mi-parcours et un rapport final)

### Résultat escompté pour 2023

#### Les États Membres continuent de recevoir des informations actualisées et des rapports sur les techniques de contournement, ainsi qu'un appui aux fins de l'amélioration de l'application des sanctions

##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

51. Le travail effectué a contribué à l'application intégrale du régime de sanctions, ce qui a permis d'atteindre l'objectif prévu, à savoir une meilleure application des sanctions aux niveaux national et régional, l'établissement de rapports nationaux de mise en œuvre plus complets et une capacité accrue du Conseil de sécurité de lutter contre les méthodes de contournement des sanctions utilisées par la République populaire démocratique de Corée.

##### Enseignements tirés et changements prévus

52. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
53. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Conseil de sécurité et au Comité d'être mieux informés et donc mieux à même de lutter contre le contournement des sanctions. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 13).

Tableau 13  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Poursuite du dialogue avec les pays membres de l'Union européenne et appui aux États Membres aux fins d'une meilleure application	Poursuite d'un dialogue systématique au niveau régional et visites dans les États Membres visant à conduire des évaluations précises	Meilleure application aux niveaux national et régional, rapports nationaux de mise en œuvre plus complets et capacité accrue du Conseil de sécurité de lutter	Le Conseil de sécurité et le comité des sanctions sont mieux informés et mieux à même de lutter contre le contournement des sanctions et de	Le Conseil de sécurité et le comité des sanctions sont mieux informés et mieux à même de lutter contre le contournement des sanctions et de donner

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
	et à apporter un appui ciblé	contre le contournement des sanctions	donner des conseils aux États Membres	des conseils aux États Membres

## Produits

54. On trouvera dans le tableau 14 les produits retenus pour la mission.

Tableau 14

### Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>30</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>30</b>
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	30	20	30	30
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>14</b>	<b>10<sup>a</sup></b>	<b>14</b>	<b>10</b>
2. Réunions du comité des sanctions	6	8 <sup>a</sup>	6	6
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	3	2 <sup>a</sup>	3	2
4. Réunions spéciales consacrées à des questions thématiques et régionales importantes ainsi qu'aux problèmes de capacités rencontrés par les États Membres	5	–	5	2
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>14</b>	<b>10<sup>a</sup></b>	<b>14</b>	<b>10</b>
5. Réunions du comité des sanctions	6	8 <sup>a</sup>	6	6
6. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	3	2 <sup>a</sup>	3	2
7. Réunions spéciales consacrées à des questions thématiques et régionales importantes ainsi qu'aux problèmes de capacités rencontrés par les États Membres	5	–	5	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
8. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités et les nouveaux navires à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir cinq réunions virtuelles sous forme de visioconférences privées. Un exposé présenté aux États Membres s'est tenu virtuellement sous forme de visioconférence privée.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021		2022		2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022		Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)		
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–		–
Personnel civil	730,8	782,8	775,0	–	(7,8)		
Dépenses opérationnelles	2 092,4	2 311,7	2 335,6	–	23,9		
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>2 823,2</b>	<b>3 094,5</b>	<b>3 110,6</b>	–	<b>16,1</b>		

Tableau 16

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total		
									Service mobile/Service de sécurité			Total (personnel recruté sur le plan international)				Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies			
Effectif approuvé pour 2022	–	–	–	–	–	1	2	–	3	–	3	6	–	–	–	6	
Effectif proposé pour 2023	–	–	–	–	–	1	2	–	3	–	3	6	–	–	–	6	
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

<sup>a</sup> Dont un(e) agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et deux agents des services généraux (Autres classes).

55. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts pour 2023 s'élève à 3 110 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et

les dépenses communes de personnel correspondant à six emplois de temporaire (1 P-4, 2 P-3 et 3 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (775 000 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (2 335 600 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des huit experts (1 574 700 dollars et 144 200 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (17 300 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (599 400 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.

56. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 13 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
57. L'augmentation des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 est due à la hausse des dépenses prévues au titre des experts, le taux de rémunération mensuel ayant été revu à la hausse en raison des changements intervenus dans la composition du Groupe d'experts. Cette augmentation est en partie compensée par une baisse des dépenses au titre du personnel civil, qui s'explique principalement par l'application d'un pourcentage moins élevé pour les dépenses communes de personnel.

## 4. Groupe d'experts sur la Libye

(1 410 400 dollars)

### A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

58. Le Groupe d'experts sur la Libye est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et des mesures visant à lutter contre les tentatives d'exportation illicite de pétrole, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions [1973 \(2011\)](#), [2009 \(2011\)](#), [2017 \(2011\)](#), [2040 \(2012\)](#), [2095 \(2013\)](#), [2144 \(2014\)](#), [2146 \(2014\)](#), [2213 \(2015\)](#), [2292 \(2016\)](#), [2362 \(2017\)](#), [2441 \(2018\)](#), [2509 \(2020\)](#) et [2571 \(2021\)](#). Le régime de sanctions vise à prévenir et à contenir les actes qui menacent la paix, la sécurité et la stabilité de la Libye, notamment le fait d'entraver ou de compromettre la réussite de la transition politique. Le 28 avril 2022, comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2578 \(2021\)](#), le Secrétaire général a présenté un rapport sur l'application de l'embargo sur les armes en haute mer au large des côtes libyennes ([S/2022/360](#)).

#### Programme de travail

##### Objectif

59. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la Libye, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs, une interdiction de voyager et des mesures visant à lutter contre les tentatives d'exportation illicite de pétrole.

##### Stratégie

60. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts fournira des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) concernant la Libye.
61. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

##### Facteurs externes pour 2023

62. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions sur le terrain.

63. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, aux fins de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres et l'Union européenne, en particulier dans le cadre de l'opération militaire que celle-ci mène en Méditerranée.
64. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère avec la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), l'Organisation maritime internationale, la Banque mondiale et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MANUL et le PNUD.

## Exécution du programme en 2021

### Amélioration de l'efficacité de l'embargo sur les armes

65. Le Groupe d'experts sur la Libye a continué de surveiller et de répertorier les cas de violations et de non-respect de l'embargo sur les armes et d'enquêter à ce sujet, en utilisant des indicateurs de profil relatifs à l'acheminement d'articles par voie maritime ou aérienne pour aider à déterminer la probabilité de ces violations. Dans son rapport final publié en 2021, le Groupe d'experts a recensé les violations commises par les États Membres qui appuient directement les parties au conflit et cité des propriétaires, des exploitants et des représentants de navires et d'aéronefs au sujet de violations de l'embargo sur les armes, ainsi que des sociétés militaires privées. Le rapport final comprenait une recommandation visant à renforcer l'efficacité de l'embargo sur les armes. Le Groupe d'experts a également fourni séparément au Conseil des informations sur les personnes et les entités dont il a déterminé qu'elles avaient violé l'embargo sur les armes. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 17).

Tableau 17

### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Le Groupe d'experts fournit au Comité les rapports et les présentations prescrits ; en outre, il lui présente des exposés supplémentaires et fait des points ponctuels sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes, et lui communique des informations sur les personnes répondant aux critères de désignation concernant les sanctions en raison de leur implication dans des violations de l'embargo sur les armes	Sur la base des informations fournies par le Groupe d'experts, le Conseil de sécurité et le Comité appellent les États membres à respecter l'embargo sur les armes et à dresser la liste des personnes et entités impliquées dans des violations de l'embargo sur les armes	Le Comité continue de recevoir des informations sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes et dispose de davantage d'informations émanant du Groupe d'experts sur les personnes et entités agissant en violation de l'embargo sur les armes

## Résultat escompté pour 2023

### Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité et du Comité de réagir aux violations de l'embargo sur les armes

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

66. Le travail effectué a contribué à l'application intégrale du régime de sanctions, ce qui a permis d'atteindre l'objectif prévu, à savoir la fourniture d'informations sur les personnes et entités agissant

en violation de l'embargo sur les armes. Ces informations ont permis au Conseil de sécurité et au Comité de demander aux États Membres de respecter l'embargo sur les armes et devraient permettre au Conseil d'envisager l'inscription de personnes et d'entités sur la liste.

*Enseignements tirés et changements prévus*

67. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches. Il lui est essentiel de se rendre en Libye pour s'acquitter de sa mission, élément qui devrait se voir accorder la priorité par toutes les parties prenantes concernées. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 18).

Tableau 18  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Groupe d'experts transmet au Comité les rapports et les présentations prescrits sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes	Le Groupe d'experts transmet au Comité les rapports et les présentations prescrits et fait ponctuellement le point sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes	Le Groupe d'experts continue de transmettre au Comité des informations sur les cas de non-respect de l'embargo sur les armes	Sur la base des informations fournies par le Groupe d'experts, le Comité prend les mesures voulues face aux violations signalées de l'embargo sur les armes, notamment en modifiant la liste des personnes et entités désignées	Sur la base des informations fournies par le Groupe d'experts, le Comité prend les mesures voulues face aux violations signalées de l'embargo sur les armes, notamment en envisageant d'inscrire des personnes et des entités sur la liste

## Produits

68. On trouvera dans le tableau 19 les produits retenus pour la mission.

Tableau 19  
**Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits	Produits	Produits	Produits
	prévus : 2021	livrés : 2021	prévus : 2022	prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	7	11	7	7
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	7	11	7	7
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	3	5 <sup>a</sup>	3	3
2. Réunions du comité des sanctions	3	5 <sup>a</sup>	3	3

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	3	5 <sup>a</sup>	3	3
3. Réunions du comité des sanctions	3	5 <sup>a</sup>	3	3
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	5	6	5	5
4. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	6	5	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	1	–	1	1
5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir deux réunions virtuelles sous forme de visioconférences privées.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 20

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	223,0	222,6	234,0	–	11,4
Dépenses opérationnelles	873,0	1 208,9	1 176,4	–	(32,5)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 096,0</b>	<b>1 431,5</b>	<b>1 410,4</b>	–	<b>(21,1)</b>

Tableau 21  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel de sécurité</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>
													<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2022	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	2	-	-	-	2
Effectif proposé pour 2023	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	1	2	-	-	-	2
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

69. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur la Libye pour 2023 s'élève à 1 410 400 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (234 000 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 176 400 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des six experts (746 100 dollars et 333 800 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (16 800 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (79 700 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériels divers.
70. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts sur la Libye et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
71. La diminution des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 est principalement due à une baisse des dépenses prévues au titre des honoraires des experts, du fait d'honoraires mensuels moyens moins élevés en raison de changements intervenus dans la composition du Groupe d'experts. Cette diminution est en partie contrebalancée par une augmentation des crédits demandés au titre du personnel civil, du fait de l'application d'un taux en pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente de la structure des dépenses.

## 5. Groupe d'experts sur la République centrafricaine

(1 193 200 dollars)

### A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

72. Le Groupe d'experts sur la République centrafricaine est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, ainsi que de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions [2127 \(2013\)](#), [2134 \(2014\)](#), [2149 \(2014\)](#), [2196 \(2015\)](#), [2262 \(2016\)](#), [2339 \(2017\)](#), [2399 \(2018\)](#), [2454 \(2019\)](#), [2488 \(2019\)](#), [2507 \(2020\)](#), [2536 \(2020\)](#) et [2588 \(2021\)](#). Le régime de sanctions vise à empêcher des personnes ou entités de porter atteinte à la paix, à la stabilité ou à la sécurité de la République centrafricaine. Le 15 juin 2021, comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2536 \(2020\)](#), le Secrétaire général a fait un nouveau point sur les progrès accomplis par les autorités centrafricaines quant aux principaux objectifs de référence ([S/2021/573](#)). Dans sa résolution [2588 \(2021\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de procéder, au plus tard le 15 juin 2022, à une nouvelle évaluation des progrès accomplis par les autorités centrafricaines pour ce qui est d'atteindre les objectifs de référence définis dans la déclaration de son président en date du 9 avril 2019 ([S/PRST/2019/3](#)).

#### Programme de travail

##### Objectif

73. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la République centrafricaine, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

##### Stratégie

74. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Groupe d'experts continuera de fournir des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine.
75. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

##### Facteurs externes pour 2023

76. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.

77. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, l'Union africaine, la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale.
78. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUSCA et le PNUD.

## Exécution du programme en 2021

### Amélioration de la compréhension du trafic de ressources naturelles par le Conseil de sécurité et le Comité

79. Le Groupe d'experts a fourni au Conseil de sécurité des informations détaillées sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles en République centrafricaine et dans les États voisins. Il a donné des renseignements sur le trafic d'or et de diamants vers les pays voisins et sur les personnes et entités impliquées dans l'exploitation illicite des ressources naturelles dans l'ouest de la République centrafricaine. Il a formulé des recommandations visant à renforcer la lutte contre le trafic transfrontalier et présenté de nouvelles déclarations et des déclarations actualisées sur des cas qui concernent des personnes et des entités ayant violé les mesures de sanctions.
80. La mission n'a que partiellement atteint l'objectif fixé. Le 29 juillet 2021, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2588 (2021), dans laquelle il a prorogé le mandat du Groupe d'experts du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022. Il n'y a pas eu d'experts nommés pendant le reste de l'année 2021, ce qui a empêché le Groupe d'établir des rapports exhaustifs.
81. Le travail effectué a permis au Comité de recevoir de nouvelles déclarations relatives aux cas de violations du régime des sanctions concernant l'exploitation et le trafic illicites des ressources naturelles, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 22).

Tableau 22

### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Le Comité reçoit des informations de première main et détaillées sur des cas d'exploitation illégale de ressources naturelles en République centrafricaine par des groupes armés	Le Comité reçoit des informations de première main et détaillées sur des cas d'exploitation illégale de ressources naturelles en République centrafricaine par des groupes armés	Le Conseil de sécurité ou le Comité reçoit des preuves témoignant de violations des mesures de sanctions et envisage de désigner des personnes et des entités impliquées dans le trafic de ressources naturelles

## Résultat escompté pour 2023

### Amélioration de la compréhension de l'exploitation illicite et du trafic de ressources naturelles par le Conseil de sécurité et le Comité

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

82. Le travail effectué a contribué à l'application intégrale du régime de sanctions concernant la République centrafricaine, ce qui a permis d'atteindre l'objectif prévu, à savoir que les États Membres aient une meilleure compréhension de l'exploitation illicite et du trafic de ressources naturelles en République centrafricaine.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

83. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
84. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Conseil de sécurité et au Comité de disposer d'informations pertinentes sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles en République centrafricaine et de donner des conseils aux États Membres sur la manière d'y mettre fin. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 23).

Tableau 23  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité ou le Comité reçoit des informations sur l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles auxquels se livrent des groupes armés en République centrafricaine	Le Conseil de sécurité ou le Comité reçoit des informations détaillées sur l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles auxquels se livrent des groupes armés en République centrafricaine	Le Conseil de sécurité ou le Comité reçoit des informations plus détaillées sur l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles auxquels se livrent des groupes armés en République centrafricaine	Le Conseil de sécurité ou le Comité reçoit des informations exhaustives sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles, ainsi que des recommandations concernant les mesures à prendre	Le Conseil de sécurité ou le Comité dispose d'informations pertinentes sur l'exploitation illicite et le trafic de ressources naturelles et donne suite aux recommandations formulées par le Groupe d'experts

## Produits

85. On trouvera dans le tableau 24 les produits retenus pour la mission.

Tableau 24

**Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	8	11	8	8
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>12</b>	<b>7<sup>a</sup></b>	<b>10</b>	<b>10</b>
2. Réunions du comité des sanctions	11	5 <sup>a</sup>	8	8
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	1	2 <sup>a</sup>	2	2
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>12</b>	<b>7<sup>a</sup></b>	<b>10</b>	<b>10</b>
4. Réunions du comité des sanctions	11	5 <sup>a</sup>	8	8
5. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	1	2 <sup>a</sup>	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
6. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir deux réunions virtuelles sous forme de visioconférences privées. Deux exposés présentés aux États Membres se sont tenus virtuellement sous forme de visioconférences privées.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 25

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	213,5	228,1	241,0	–	12,9
Dépenses opérationnelles	532,4	935,7	952,2	–	16,5
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>745,9</b>	<b>1 163,8</b>	<b>1 193,2</b>	<b>–</b>	<b>29,4</b>

Tableau 26

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2023	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	–	–	2
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

86. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur la République centrafricaine pour 2023 s'élève à 1 193 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (1 P-3 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (241 000 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (952 200 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (584 000 dollars et 248 500 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (19 300 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique (100 400 dollars), comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers.

87. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué.

88. L'augmentation des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 est principalement due à une hausse des prévisions de dépenses afférentes aux honoraires des experts, qui découle d'un changement dans la composition du Groupe d'experts, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, résultant de l'application d'un pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de l'évolution récente des dépenses et de la révision à la hausse des barèmes des traitements.

## 6. Groupe d'experts sur le Yémen

(2 210 000 dollars)

### A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

89. Le Groupe d'experts sur le Yémen est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et de l'embargo sur les armes ciblé visant les personnes et les entités désignées et de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat est défini dans la résolution 2140 (2014) du Conseil de sécurité, telle que modifiée par la résolution 2216 (2015) et complétée par la résolution 2511 (2020). Le régime de sanctions vise à prévenir et à contenir les actes qui menacent la paix, la sécurité ou la stabilité du Yémen, notamment ceux qui entravent ou compromettent la transition politique.

#### Programme de travail

##### Objectif

90. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime des sanctions concernant le Yémen, qui prévoit un embargo sur les armes ciblé, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

##### Stratégie

91. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014).
92. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

##### Facteurs externes pour 2023

93. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
94. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère, entre autres, avec les États Membres, les Forces maritimes combinées et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL).
95. Pour ce qui est de la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI), le Programme

alimentaire mondial, l'Organisation internationale pour les migrations, le Mécanisme de vérification et d'inspection des Nations Unies et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le PNUD.

## Exécution du programme en 2021

### Sensibilisation accrue à l'utilisation de composants commerciaux à des fins militaires et action du Conseil de sécurité pour lutter contre l'impunité

96. Le Groupe d'experts a encore plus sensibilisé les autorités douanières et celles chargées du contrôle des exportations à l'utilisation par les forces houthistes de composants disponibles dans le commerce pour fabriquer des drones aériens et des engins explosifs improvisés flottants. Il a indiqué que ces composants avaient continué à circuler dans les zones contrôlées par les houthistes, permettant ainsi la prolifération de systèmes d'armes au Yémen. En 2019, il a recommandé d'établir une liste des composants disponibles sur le marché utilisés pour fabriquer des systèmes d'armes et a annexé cette liste à son rapport final de 2021 (S/2021/79) sur la base d'une série d'inspections d'armes qu'il avait menées dans différents pays. En 2021, le Comité a désigné deux hauts responsables politiques et militaires houthistes pour leur implication dans des campagnes militaires menaçant la paix, la sécurité et la stabilité au Yémen, ainsi qu'un responsable pour le trafic d'armes et de matériels connexes et pour des violations des droits humains et du droit international humanitaire, notamment la torture, la violence sexuelle et le viol.
97. Le travail effectué a permis au Conseil de sécurité et au Comité de recevoir du Groupe d'experts des informations détaillées sur les violations de l'embargo sur les armes et sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 27).

Tableau 27

#### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Le Comité reçoit des informations du Groupe d'experts sur l'intensification de l'utilisation à des fins militaires de composants disponibles dans le commerce	Le Conseil de sécurité charge le Groupe d'experts de continuer de communiquer des informations sur les composants disponibles dans le commerce et utilisés à des fins militaires au Yémen	Le Conseil de sécurité reçoit du Groupe d'experts des informations détaillées sur les composants disponibles dans le commerce utilisés pour assembler des systèmes d'armes et sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire

## Résultat escompté pour 2023

### Renforcement de la sensibilisation au trafic d'armes et de composants

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

98. Le travail effectué a facilité la pleine application du régime de sanctions concernant le Yémen, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir permettre au Conseil de sécurité de recevoir des informations détaillées sur le trafic d'armes et de composants disponibles dans le commerce et utilisés à des fins militaires.

*Enseignements tirés et changements prévus*

99. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
100. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Conseil de sécurité de disposer d'informations complètes sur le trafic d'armes et de composants disponibles dans le commerce utilisés à des fins militaires et de fournir des orientations sur la manière de lutter contre le transfert de ces composants. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 28).

Tableau 28  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Comité reçoit du Groupe d'experts des informations sur le trafic d'armes et sur l'intensification de l'utilisation à des fins militaires de composants disponibles dans le commerce	Le Conseil de sécurité reçoit du Groupe d'experts des informations sur le trafic d'armes et sur les composants disponibles dans le commerce et utilisés à des fins militaires au Yémen	Le Conseil de sécurité reçoit des informations détaillées sur le trafic d'armes et sur les composants disponibles dans le commerce et utilisés à des fins militaires au Yémen	L'amélioration des connaissances des États Membres sur le trafic d'armes et de matériels connexes au Yémen les rend plus vigilants à cet égard	Le Conseil de sécurité reçoit du Groupe d'experts des informations complètes sur le trafic d'armes et de matériels connexes

**Produits**

101. On trouvera dans le tableau 29 les produits retenus pour la mission.

Tableau 29  
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	2	3	2	2
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	2	3	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	3	7 <sup>a</sup>	3	4
2. Réunions du comité des sanctions	3	7 <sup>a</sup>	3	4
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	3	7 <sup>a</sup>	3	4
3. Réunions du comité des sanctions	3	7 <sup>a</sup>	3	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	5	5	5	5
4. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	2	1	1	1

**C. Activités de fond**

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre de résolutions applicables.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

**Bases de données et supports numériques** : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

**D. Activités de communication**

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir trois réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

**B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023****Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 30

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives (1)	Crédits ouverts (2)	Montant nécessaire (3)	Dépenses non renouvelables (4)	2023-2022 Augmentation/ (diminution) (5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	-	-	-	-	-
Personnel civil	937,7	1 066,2	956,9	-	(109,3)
Dépenses opérationnelles	923,0	1 236,0	1 253,1	-	17,1
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 860,7</b>	<b>2 302,2</b>	<b>2 210,0</b>	-	<b>(92,2)</b>

Tableau 31  
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)			Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
												Administrateurs				
Effectif approuvé pour 2022	-	-	-	-	-	-	1	-	1	5	-	6	-	2	-	8
Effectif proposé pour 2023	-	-	-	-	-	-	1	-	1	5	-	6	-	2	-	8
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

102. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur le Yémen pour 2023 s'élève à 2 210 000 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à huit emplois de temporaire [1 P-3, 5 emplois d'agent(e) du Service mobile et 2 emplois d'agent(e) local(e)] qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (956 900 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 253 100 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (631 700 dollars et 232 400 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (48 300 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique, la santé et les fournitures, services et matériel divers (340 700 dollars).
103. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts.
104. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel pour les emplois soumis à recrutement international, tandis que les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.
105. La diminution des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts en 2022 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui tient à l'application d'un taux en pourcentage plus faible pour les dépenses communes de personnel liées aux emplois soumis à recrutement international, compte tenu de l'évolution récente des dépenses. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse des ressources demandées au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international due à l'application d'un taux de vacance de postes plus faible que celui appliqué en 2022 (5 % contre 7 %), et par la hausse des ressources demandées au titre des honoraires des experts du fait d'honoraires mensuels moyens plus élevés en raison du changement intervenu dans la composition du Groupes d'experts.

## **7. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud**

*(1 257 600 dollars)*

### **A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

106. Le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud est chargé de surveiller l'application de l'embargo sur les armes, du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager et de fournir des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions [2206 \(2015\)](#), [2428 \(2018\)](#), [2521 \(2020\)](#) et [2577 \(2021\)](#). Le régime de sanctions cible, entre autres, les personnes et entités qui cherchent à saboter l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, signé le 12 septembre 2018. Le 31 octobre 2020, comme suite à la demande formulée par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2521 \(2020\)](#), le Secrétaire général a présenté un rapport dans lequel il évaluait le rôle que jouait l'embargo sur les armes dans la facilitation de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et proposait des options concernant la définition de critères de référence ([S/2020/1067](#)). En outre, le 31 mars 2021, comme suite à la demande du Président du Conseil de sécurité datée du 16 décembre 2020 (voir [S/2020/1277](#)), le Secrétaire général a présenté au Conseil des recommandations sur les critères de référence à adopter pour évaluer les mesures d'embargo sur les armes (voir [S/2021/321](#)). Le 29 avril 2022, comme suite à la demande formulée dans la résolution [2577 \(2021\)](#), le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité une évaluation des progrès accomplis concernant les principaux critères établis dans cette résolution (voir [S/2022/370](#)).

#### **Programme de travail**

##### **Objectif**

107. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Soudan du Sud, qui prévoit un embargo sur les armes, un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

##### **Stratégie**

108. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2206 \(2015\)](#) concernant le Soudan du Sud.
109. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

#### **Facteurs externes pour 2023**

110. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;

- b) les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
111. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, dans le cadre de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère, entre autres, avec les États Membres, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD).
112. Pour ce qui est de la coopération et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, il coopère avec la MINUSS, le Département de la sûreté et de la sécurité et le PNUD.

## Exécution du programme en 2021

### Communication d'informations sur les violations des droits humains, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, comme moyen de garantir la pleine mise en œuvre du processus de paix au Soudan du Sud

113. Le Groupe d'experts a indiqué que les forces placées sous le commandement et le contrôle d'un haut responsable militaire avaient commis des violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, notamment des violences sexuelles et fondées sur le genre. Il a également recommandé que le Conseil de sécurité inclue comme critère de désignation autonome pour les sanctions toute action ou politique qui menace ou sape la mise en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle conformément à l'Accord revitalisé.
114. La mission n'a que partiellement atteint l'objectif fixé en raison de la nomination tardive du Groupe d'experts, qui a nui à l'exhaustivité de son rapport. Le 28 mai 2021, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution [2577 \(2021\)](#), qui proroge le mandat du Groupe d'experts du 2 juillet 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Le Comité a approuvé la nomination du Groupe d'experts le 11 janvier 2022 et le Secrétaire général a nommé les membres du Groupe d'experts le 20 janvier 2022.
115. Le travail effectué a permis au Conseil de sécurité et au Comité de recevoir du Groupe d'experts davantage d'informations sur les violations des droits humains, y compris la violence sexuelle et fondée sur le genre, et ainsi de mieux veiller à la pleine mise en œuvre du processus de paix au Soudan du Sud. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 32).

Tableau 32  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Le Comité reçoit un exposé des motifs concernant une éventuelle désignation pour violations des droits humains, prenant notamment la forme d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre	Le Comité reçoit un exposé des motifs concernant une éventuelle désignation pour violations des droits humains, prenant notamment la forme d'actes de violence sexuelle et fondée sur le genre	Le Comité examine les sanctions visant les personnes ou entités ayant commis des violations des droits humains, y compris des actes de violence sexuelles et fondée sur le genre

## Résultat escompté pour 2023

**Les membres du Comité reçoivent des informations sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et sur les actes menaçant la paix, la sécurité ou la stabilité au Soudan du Sud**

### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

116. Le travail effectué a facilité la pleine application du régime de sanctions concernant le Soudan du Sud, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la communication d'informations actualisées sur les personnes et les entités impliquées dans des violations des droits humains, y compris la violence sexuelle en temps de conflit et les violences fondées sur le genre.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

117. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
118. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Conseil de sécurité d'être mieux informé de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et de pouvoir revoir les mesures d'embargo sur les armes en fonction des progrès accomplis par les autorités du Soudan du Sud dans la mise en œuvre des critères clés établis. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 33).

Tableau 33  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Conseil de sécurité reçoit des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'Accord revitalisé	Le Conseil de sécurité envisage de réexaminer l'embargo sur les armes sous réserve de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé	Le Conseil de sécurité reçoit des informations actualisées sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé et établit des critères de référence pour l'examen de l'embargo sur les armes	Le Conseil de sécurité reçoit des informations sur les progrès accomplis par rapport aux critères clés établis et envisage d'examiner l'embargo sur les armes	Le Conseil de sécurité réexamine l'embargo sur les armes sur la base d'informations actualisées concernant les progrès accomplis par rapport aux critères clés établis

## Produits

119. On trouvera dans le tableau 34 les produits retenus pour la mission.

Tableau 34  
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>18</b>	<b>10</b>	<b>18</b>	<b>18</b>
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au comité des sanctions	18	10	18	18
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>7</b>	<b>6<sup>a</sup></b>	<b>7</b>	<b>7</b>
2. Réunions du comité des sanctions	5	5 <sup>a</sup>	5	5
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	1	2	2
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>7</b>	<b>6<sup>a</sup></b>	<b>7</b>	<b>7</b>
4. Réunions du comité des sanctions	5	5 <sup>a</sup>	5	5
5. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	1	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
6. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
7. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse sur les activités du comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir trois réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 35

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	278,4	300,4	308,7	–	8,3
Dépenses opérationnelles	373,5	953,4	948,9	–	(4,5)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>651,9</b>	<b>1 253,8</b>	<b>1 257,6</b>	<b>–</b>	<b>3,8</b>

Tableau 36

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	3	–	–	–	3
Effectif proposé pour 2023	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	2	3	–	–	–	3
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

120. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud pour 2023 s'élève à 1 257 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à trois emplois de temporaire (1 P-3 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif ainsi qu'un appui dans le domaine de la sécurité (308 700 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (948 900 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des cinq experts (569 700 dollars et 267 400 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (21 800 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers (90 000 dollars).

121. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.

122. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par une hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, résultant de la révision des dépenses moyennes de personnel compte tenu de l'échelon des titulaires actuels. Elle est compensée en partie par une diminution des ressources demandées au titre des honoraires d'experts, qui découle d'un changement dans la composition du Groupe d'experts.

## **8. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées**

*(5 854 900 dollars)*

### **A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

123. L'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions, qui appuie les travaux du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), est chargée de favoriser l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager et de l'embargo sur les armes imposés aux personnes et entités désignées, et d'en rendre compte. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans des résolutions, dont les résolutions 1267 (1999), 1526 (2004), 1988 (2011), 1989 (2011), 2253 (2015), 2255 (2015), 2368 (2017), 2501 (2019), 2557 (2020), 2610 (2021), 2611 (2021) et 2615 (2021). Les régimes de sanctions visent à renforcer les moyens dont le Conseil dispose pour faire face aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme et à contribuer à la paix, à la stabilité et à la sécurité en Afghanistan.

#### **Programme de travail**

##### **Objectif**

124. L'objectif auquel l'Équipe de surveillance contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant Al-Qaida ainsi que du régime de sanctions concernant les Taliban, qui prévoient des mesures d'embargo sur les armes, de gel des avoirs et d'interdiction de voyager.

##### **Stratégie**

125. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, l'Équipe de surveillance communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité, au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011).
126. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et les comités seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée des régimes de sanctions.

#### **Facteurs externes pour 2023**

127. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

- a) les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec l'Équipe de surveillance ;
- b) les conditions de sécurité permettent à l'Équipe de surveillance d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
128. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, aux fins de l'échange d'informations, l'Équipe de surveillance coopère notamment avec les États Membres, l'Association du transport aérien international, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation mondiale des douanes, le Groupe d'action financière et INTERPOL.
129. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, l'Équipe de surveillance coopère notamment avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme, le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 1540 (2004), le Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, elle coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, les missions et le PNUD, selon qu'il convient.

## Exécution du programme en 2021

### Meilleure analyse de l'évolution de la menace terroriste

130. En 2021, l'Équipe de surveillance a présenté quatre rapports fournissant des informations et des analyses sur l'évolution de la menace terroriste mondiale que posent Daech et Al-Qaida et sur la menace que représentent les Taliban pour la paix et la stabilité en Afghanistan. En décembre 2021, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Équipe de surveillance concernant la menace posée par Daech, Al-Qaida et les personnes et entités associées pour une période de 30 mois, jusqu'en juin 2024.
131. Au premier semestre 2021, l'Équipe de surveillance a poursuivi ses échanges avec le Gouvernement afghan sur les questions relatives aux mesures de sanction imposées aux Taliban. La situation dans le pays a considérablement évolué au cours du second semestre 2021. Reconnaissant la nécessité de continuer à rendre compte des activités des Taliban et des personnes et entités figurant sur la liste relative aux sanctions imposées par la résolution 1988 (2011), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'Équipe de surveillance concernant les Taliban d'une année supplémentaire, jusqu'en décembre 2022.

Tableau 37  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Le Conseil de sécurité et les comités reçoivent de l'Équipe de surveillance des informations et des données plus détaillées sur l'évolution de la menace terroriste dans diverses régions à la suite de l'effondrement du « califat » de Daech	Le Conseil de sécurité et les comités reçoivent de l'Équipe de surveillance des informations et des données exhaustives sur l'évolution de la menace terroriste dans diverses régions et sur l'évolution de Daech et d'Al-Qaida	Les comités envisagent d'accorder des dérogations aux mesures de sanction en vigueur, d'apporter des modifications aux listes relatives aux sanctions et d'inscrire de nouvelles personnes ou entités sur les listes

## Résultat escompté pour 2023

### Meilleure analyse permettant de surveiller l'évolution de la menace

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

132. Grâce à sa collaboration avec les États Membres et les autres parties prenantes, l'Équipe de surveillance a atteint la cible fixée, à savoir contribuer à la mise en œuvre des régimes de sanctions, et a permis aux comités de prendre des mesures adaptées. En 2021, quatre personnes et une entité ont été ajoutées à la liste relative aux sanctions contre l'EIIL (Daech) et Al-Qaida, et trois personnes en ont été retirées. Le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés a approuvé des modifications concernant neuf personnes inscrites sur sa liste. En 2021, les comités ont également approuvé des dérogations aux mesures de sanction en vigueur.

#### Enseignements tirés et changements prévus

133. L'enseignement tiré est le suivant : l'Équipe de surveillance doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, elle fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.

Tableau 38

#### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les comités reçoivent de l'Équipe de surveillance des informations et des données plus détaillées sur l'évolution de la menace terroriste dans diverses régions à la suite de l'effondrement du « califat » de Daech	Les comités reçoivent de l'Équipe de surveillance des informations exhaustives sur la menace terroriste mondiale et sur l'évolution de Daech et d'Al-Qaida	Les comités disposent d'informations exhaustives sur la menace terroriste et adaptent le régime de sanctions ; et ils envisagent des dérogations, des modifications des listes et de nouvelles désignations	Les comités disposent d'informations exhaustives sur la menace terroriste et les Taliban ; et ils envisagent des dérogations, des modifications des listes et de nouvelles désignations	Les comités disposent d'informations exhaustives sur la menace terroriste et les Taliban ; et les comités envisagent des dérogations, des modifications des listes et de nouvelles désignations

### Produits

134. On trouvera dans le tableau 39 les produits retenus pour la mission.

Tableau 39  
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>13</b>	<b>12</b>
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés aux comités des sanctions	13	7	13	12
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>32</b>	<b>14<sup>a</sup></b>	<b>27</b>	<b>32</b>
2. Séances des comités des sanctions	20	11 <sup>a</sup>	20	25
3. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	2	2	2
4. Réunions régionales organisées à l'intention de représentantes et représentants des services de renseignement et de sécurité au sujet de la menace que représentent Daech et Al-Qaida, et de l'application des régimes de sanctions	10	1	5	5
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>32</b>	<b>14<sup>a</sup></b>	<b>27</b>	<b>32</b>
5. Séances du comité des sanctions	20	11 <sup>a</sup>	20	25
6. Exposés présentés par la présidence aux États Membres	2	2	2	2
7. Réunions régionales organisées à l'intention de représentantes et représentants des services de renseignement et de sécurité au sujet de la menace que représentent Daech et Al-Qaida, et de l'application des régimes de sanctions	10	1	5	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>145</b>	<b>19</b>	<b>145</b>	<b>145</b>
8. Ateliers régionaux sur la mise en œuvre des résolutions applicables	140	14	140	140
9. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres de l'Équipe de surveillance	5	5	5	5
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application des régimes de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions et demandes d'informations concernant le respect des régimes de sanctions.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : utilisation, diffusion et maintenance du modèle de données amélioré et des archives des documents recueillis par l'Équipe de surveillance.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information sur les travaux de l'Équipe de surveillance ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités des comités des sanctions ou de l'Équipe de surveillance.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse sur les activités des comités des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat des comités des sanctions ou de l'Équipe de surveillance sur leur site Web.				

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir cinq réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 40

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	2 593,5	2 655,1	2 638,5	–	(16,6)
Dépenses opérationnelles	2 590,6	3 216,4	3 216,4	–	–
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>5 184,1</b>	<b>5 871,5</b>	<b>5 854,9</b>	<b>–</b>	<b>(16,6)</b>

Tableau 41

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	–	–	–	–	1	4	6	–	11	–	8	19	–	–	–	19
Effectif proposé pour 2023	–	–	–	–	1	4	6	–	11	–	8	19	–	–	–	19
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

135. Le montant des ressources demandées pour l'Équipe de surveillance pour 2023 s'élève à 5 854 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 19 emplois de temporaire (1 P-5, 4 P-4, 6 P-3 et 8 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir, dans le cadre des régimes de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (2 638 500 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (3 216 400 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des 10 experts (1 925 800 dollars et 401 700 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (89 200 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers (799 700 dollars).
136. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de l'Équipe de surveillance ni quant à leur classe. Un taux de vacance de 10 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
137. La diminution des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, laquelle tient

principalement à l'application d'un taux en pourcentage plus faible pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de la structure des dépenses enregistrées récemment. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des crédits demandés en raison de l'application d'un taux de vacance plus faible que celui appliqué en 2022 (10 % contre 13 %).

## **9. Bureau du Médiateur créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité**

*(617 300 dollars)*

### **A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

138. Le Bureau du Médiateur auprès du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés est chargé d'examiner les demandes de radiation reçues de personnes ou d'entités inscrites sur la liste relative aux sanctions correspondante. Son mandat est défini dans la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité, telle que modifiée par les résolutions ultérieures [1989 (2011), 2083 (2012), 2161 (2014), 2368 (2017) et 2610 (2021)].

#### **Programme de travail**

##### **Objectif**

139. L'objectif auquel le Bureau du Médiateur contribue est de fournir un examen indépendant des demandes de radiation reçues de personnes, entités et entreprises figurant sur la liste relative aux sanctions contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) (Daech) et Al-Qaida. Ainsi, le Bureau veille à ce que ces personnes, entités et entreprises bénéficient d'une procédure équitable et transparente lors du traitement de leur demande de radiation.

##### **Stratégie**

140. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le Bureau du Médiateur traitera toutes les demandes de radiation, qu'il examinera équitablement et rapidement, et se rendra dans le pays de résidence de chaque requérant(e), dans la mesure du possible, pour l'interroger en personne.
141. Le travail qui sera effectué devrait permettre au Comité des sanctions de se prononcer en connaissance de cause sur la recommandation que le Médiateur aura formulée, pour chaque demande de radiation de la Liste, dans un rapport d'ensemble.

##### **Facteurs externes pour 2023**

142. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Bureau du Médiateur ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent au Bureau du Médiateur d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
143. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, dans le cadre de l'échange d'informations, le Bureau du Médiateur coopère avec les États

Membres, l'Union européenne, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et des associations spécialisées dans le droit international, entre autres.

144. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Bureau coopère entre autres avec le PNUD, le HCDH, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste et l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées. Pour ce qui est des questions de sûreté et de sécurité, de sécurité informatique et de logistique, le Bureau du Médiateur coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Bureau de l'informatique et des communications et le PNUD.

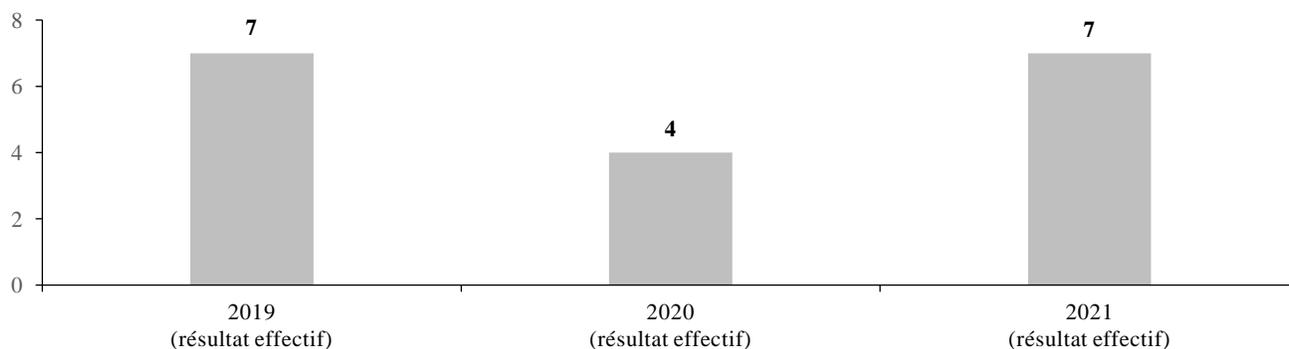
## Exécution du programme en 2021

### Retrouver l'ancien rythme de traitement des demandes de radiation

145. Le Bureau a avancé dans l'examen des demandes dont il a été saisi : il a présenté trois dossiers au Comité, lui a soumis cinq rapports d'ensemble et a conduit cinq entretiens avec des requérants. Il a également mené des enquêtes approfondies et des recherches indépendantes dans le but de recueillir des informations concernant chaque demande, y compris auprès d'États Membres et de bureaux de l'ONU. Enfin, il a mené de nombreuses activités de sensibilisation pour mieux faire connaître ses travaux, notamment dans le cadre d'échanges avec des États Membres, des organisations régionales, des établissements universitaires, des groupes de réflexion et des associations spécialisées dans le droit international. Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'établissement en temps voulu, de rapports d'ensemble du Médiateur visant à aider le Comité à se prononcer en connaissance de cause sur des demandes de radiation de la Liste.
146. Le nombre de rapports et les délais d'examen échappent au contrôle du Médiateur, puisque c'est le (la) requérant(e) qui prend l'initiative de présenter une demande de radiation et que les délais d'examen sont définis en détail à l'annexe II de la résolution 2368 (2017) ainsi qu'à l'annexe II de la résolution 2610 (2021). Le Bureau a accepté d'instruire sept nouvelles demandes en 2021, ce qui porte à 100 le nombre total de demandes acceptées par le Bureau depuis sa création. Cela montre que les requérants sont mieux informés de l'existence et de l'efficacité des procédures du Bureau. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure I).

Figure I

### Mesure des résultats : nombre de demandes acceptées par le Médiateur



## Résultats escomptés pour 2023

### Assurer un examen équitable et rapide des demandes de radiation

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

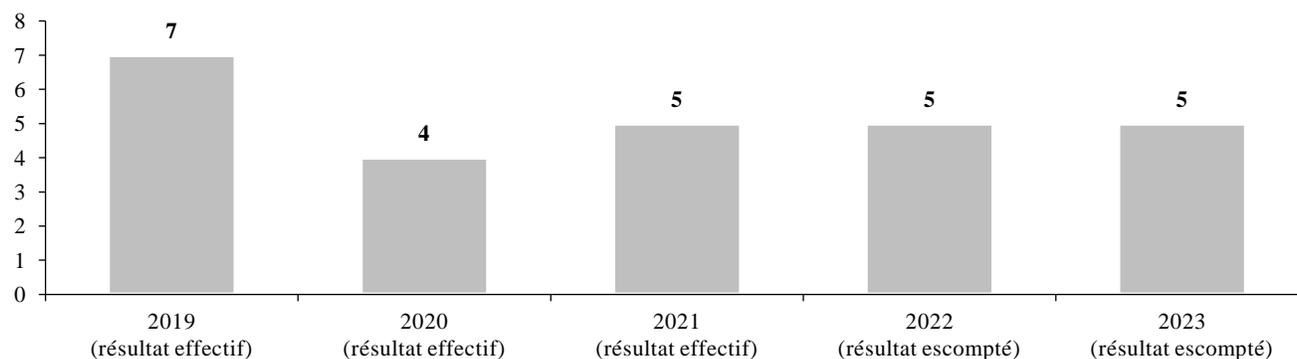
147. Le travail effectué a favorisé l'examen indépendant des demandes de radiation reçues de personnes, entités et entreprises visées par la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'établissement par le Médiateur de cinq rapports d'ensemble visant à aider le Comité à se prononcer en connaissance de cause sur des demandes de radiation.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

148. L'enseignement tiré est le suivant : le Médiateur doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
149. Le travail qui sera effectué devrait favoriser l'examen indépendant des demandes de radiation reçues de personnes, entités et entreprises visées par la liste relative aux sanctions contre l'EIL (Daech) et Al-Qaida, comme devrait le montrer l'établissement, par le Médiateur, de cinq rapports d'ensemble visant à aider le Comité à se prononcer en connaissance de cause sur des demandes de radiation. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir figure II).

Figure II

**Mesure des résultats : nombre de rapports d'ensemble présentés au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés**



## Produits

150. On trouvera dans le tableau 42 les produits retenus pour le Bureau.

Tableau 42

**Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
1. Rapports semestriels du Bureau du Médiateur destinés au Conseil de sécurité	2	3	2	2
2. Rapports d'ensemble présentés par le Médiateur au Comité des sanctions	6	5	5	5
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
3. Rapports d'ensemble présentés par le Médiateur au Comité des sanctions	6	2	5	5
4. Exposés présentés par le Médiateur aux États Membres	1	1	1	1
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
5. Rapports d'ensemble présentés par le Médiateur au Comité des sanctions	6	2	5	5
6. Exposés présentés par le Médiateur aux États Membres	1	1	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations avec les États Membres et les requérants sur les demandes de radiation de la Liste ; conseils sur la procédure de radiation ; défense des garanties d'une procédure régulière.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions et demandes d'informations concernant les demandes de radiation de la Liste.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : archives des documents recueillis par le Médiateur.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information sur les travaux du Médiateur ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; actualisation régulière du guide sur l'historique de la procédure de médiation.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du Médiateur sur son site Web.				

**B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023****Ressources nécessaires (budget ordinaire)**

Tableau 43

**Ressources financières**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>		<i>Variation</i>
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2023-2022 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (3) - (2)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	262,0	322,8	261,5	–	(61,3)
Dépenses opérationnelles	267,8	345,3	355,8	–	10,5
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>529,8</b>	<b>668,1</b>	<b>617,3</b>	–	<b>(50,8)</b>

Tableau 44  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>
													<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectif approuvé pour 2022	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	2	-	-	-	2
Effectif proposé pour 2023	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1	2	-	-	-	2
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

151. Le montant des ressources demandées au titre du Bureau du Médiateur pour 2023 s'élève à 617 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à deux emplois de temporaire (1 P-4 et 1 emploi d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif (261 500 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (355 800 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires (216 400 dollars), voyages du Médiateur (28 400 dollars), frais de voyages officiels du personnel (25 700 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, l'informatique et les communications et les fournitures, services et matériel divers (85 300 dollars).
152. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Bureau et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
153. La diminution des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique par une baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de l'application d'un taux en pourcentage plus faible pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de la structure des dépenses enregistrées récemment. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse des traitements du personnel et l'augmentation des dépenses qu'il est prévu d'effectuer au titre des honoraires d'experts, les honoraires mensuels du Médiateur nommé en 2022 étant plus élevés.

## 10. Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité

(1 533 500 dollars)

### A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

154. La mission est chargée d'appuyer les travaux du Conseil de sécurité et de sa facilitatrice en ce qui concerne l'application de la résolution 2231 (2015), comme indiqué dans la note du Président du Conseil en date du 16 janvier 2016 (S/2016/44). Dans sa résolution, le Conseil a approuvé le Plan d'action global commun, appelé instamment à son application intégrale et demandé aux États Membres et aux organisations régionales et internationales d'en appuyer la mise en œuvre.
155. En outre, les restrictions énoncées à l'annexe B de la résolution 2231 (2015) visent à améliorer la transparence et à créer les conditions propices à la pleine application du Plan d'action. Les deux premières restrictions prévues à l'annexe B (transferts liés aux armes à destination ou en provenance de la République islamique d'Iran et interdiction de voyager) sont arrivées à expiration en octobre 2020, tandis que les autres mesures doivent expirer au plus tard en octobre 2023 (transferts et activités liés aux missiles balistiques, et gel des avoirs) et en octobre 2025 [transferts et activités liés au nucléaire (filière d'approvisionnement)]. En octobre 2025, pour autant que les dispositions des résolutions antérieures du Conseil sur la question du nucléaire iranien n'aient pas été rétablies, toutes les dispositions de la résolution 2231 (2015) cesseront de s'appliquer et le Conseil de sécurité ne sera plus saisi de la question.

#### Programme de travail

##### Objectif

156. L'objectif auquel la mission contribue est de veiller à la pleine application, par tous les États Membres et toutes les organisations régionales et internationales, de la résolution 2231 (2015), y compris les mesures restrictives prévues à l'annexe B de la résolution.

##### Stratégie

157. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission continuera d'appuyer les travaux du Conseil de sécurité et de sa facilitatrice désignée et de présenter régulièrement au Conseil des rapports sur l'application de la résolution, conformément à son mandat.
158. Le travail qui sera effectué devrait permettre d'améliorer la transparence, de créer les conditions propices à la pleine application du Plan d'action global commun et d'accroître la coopération sur les activités présumées incompatibles avec les restrictions énoncées à l'annexe B.

##### Facteurs externes pour 2023

159. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

- a) La conclusion rapide et fructueuse des efforts diplomatiques déployés par les participants au Plan d'action global commun permet de faire en sorte que tous les participants demeurent attachés à son application intégrale et effective ;
- b) Le Plan d'action global commun, son application et celle de la résolution 2231 (2015) continuent de bénéficier du plein appui de la communauté internationale.
160. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la mission coopère notamment avec les États Membres et le Groupe de travail sur l'approvisionnement de la Commission conjointe établi dans le Plan d'action global commun pour examiner les propositions relatives aux biens nucléaires et aux biens à double usage qui sont soumises dans le cadre de la filière d'approvisionnement. Elle coopère également avec les États Membres sur diverses questions liées à l'application de la résolution 2231 (2015), y compris les activités présumées incompatibles avec les restrictions énoncées à l'annexe B. En outre, la mission assure la liaison et la coopération avec l'AIEA.

## Exécution du programme en 2021

### Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015)

161. Des informations relatives à la résolution 2231 (2015), y compris les mesures restrictives énoncées à l'annexe B, ont continué d'être diffusées par l'intermédiaire des rapports élaborés par le Secrétaire général et des exposés présentés au Conseil de sécurité. Contrairement à l'année précédente, la mission a eu l'occasion de participer à des événements virtuels pour sensibiliser les parties prenantes aux mesures restrictives de l'annexe B de la résolution. En ce qui concerne le suivi de l'application de la résolution et la communication d'informations à ce sujet, la mission a continué d'utiliser certaines des pratiques établies l'année précédente, à savoir les consultations virtuelles, et a tenu avec certains États Membres quelques consultations en présentiel.
162. Le travail effectué a contribué à informer le Conseil de sécurité, les États Membres et les organisations internationales de l'état d'avancement de l'application de la résolution 2231 (2015), et d'appuyer la préparation des rapports élaborés par le Secrétaire général et des exposés présentés au Conseil de sécurité. Cela a permis à la mission d'atteindre la cible fixée, à savoir une meilleure compréhension et une application effective de la résolution par toutes les parties prenantes concernées.

Tableau 45  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'utilisation de la filière d'approvisionnement

## Résultats escomptés pour 2023

### Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015)

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

163. Le travail effectué a contribué à l'application de la résolution 2231 (2015), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'établissement de rapports réguliers par le Secrétaire général et

l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice, ainsi que l'utilisation continue de la filière d'approvisionnement. Ce travail a également permis de diffuser des informations relatives à la résolution 2231 (2015), y compris concernant les mesures restrictives établies dans son annexe B. La mission a pu participer à plusieurs consultations en présentiel et consultations virtuelles, ainsi qu'à des visites dans les États Membres.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

164. L'enseignement tiré est le suivant : la mission doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, elle fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
165. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), grâce à l'établissement de rapports réguliers par le Secrétaire général et à l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 46).

Tableau 46  
**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice	Poursuite de l'application de la résolution 2231 (2015), notamment par la présentation au Conseil de sécurité de rapports des États Membres et l'apport d'un appui au travail de la Facilitatrice

## **Produits**

166. On trouvera dans le tableau 47 les produits retenus pour la mission.

Tableau 47  
**Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	8	2	6	3
2. Séances du Conseil de sécurité	7	2	5	2
3. Exposés présentés par la Facilitatrice aux États Membres	1	–	1	1

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>6</b>	<b>2<sup>a</sup></b>	<b>6</b>	<b>3</b>
4. Séances du Conseil de sécurité	5	2 <sup>a</sup>	5	2
5. Exposés présentés par la Facilitatrice aux États Membres	1	–	1	1
<b>B. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations et conseils sur l'application des mesures restrictives énoncées à l'annexe B de la résolution <a href="#">2231 (2015)</a> .				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : conclusions et recommandations adressées au Conseil de sécurité dans le but de renforcer l'application de la résolution <a href="#">2231 (2015)</a> .				
<b>C. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information sur les travaux de la mission politique spéciale ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités menées par le Conseil de sécurité dans le contexte de la résolution <a href="#">2231 (2015)</a> .				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse sur les activités menées par le Conseil de sécurité dans le contexte de la résolution <a href="#">2231 (2015)</a> .				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat de la mission politique spéciale sur son site Web.				

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir cinq réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 48

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>		<i>Variation</i>
	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant nécessaire</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>2023-2022 Augmentation/ (diminution)</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5) = (3) – (2)</i>
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	1 129,8	1 198,9	1 339,8	–	140,9
Dépenses opérationnelles	164,3	193,7	193,7	–	–
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 294,1</b>	<b>1 392,6</b>	<b>1 533,5</b>	–	<b>140,9</b>

Tableau 49  
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel de sécurité	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
													Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2022	-	-	-	-	1	2	2	-	5	-	2	7	-	-	-	7
Effectif proposé pour 2023	-	-	-	-	1	2	2	-	5	-	2	7	-	-	-	7
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

167. Le montant des ressources demandées pour l'application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité en 2023 s'élève à 1 533 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à sept emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir (1 339 800 dollars) et les dépenses opérationnelles (193 700 dollars), qui se répartissent comme suit : frais de voyage officiels du personnel (41 000 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux, l'informatique et les communications et les fournitures, services et matériel divers (152 700 dollars).
168. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la mission et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
169. L'augmentation des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique par une hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil, du fait de l'application d'un taux en pourcentage plus élevé pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de la structure des dépenses enregistrées récemment et de la hausse des traitements du personnel.

## **11. Groupe d'experts sur le Mali**

*(1 194 100 dollars)*

### **A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

#### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

170. Le Groupe d'experts sur le Mali est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs et de l'interdiction de voyager, ainsi que de communiquer des informations pouvant servir à désigner des personnes ou des entités. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2374 \(2017\)](#). Le régime de sanctions vise à prévenir et à maîtriser les menaces contre la paix, la sécurité ou la stabilité du Mali et de la région.

#### **Programme de travail**

##### **Objectif**

171. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant le Mali, qui prévoit un gel des avoirs et une interdiction de voyager.

##### **Stratégie**

172. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2374 \(2017\)](#) concernant le Mali.
173. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

#### **Facteurs externes pour 2023**

174. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
  - b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
175. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres et des organisations régionales et sous-régionales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et l'Union européenne.
176. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité, la MINUSMA et le PNUD.

## Exécution du programme en 2021

### Liens potentiels entre les groupes armés et les groupes terroristes

177. En 2021, le Groupe d'experts sur le Mali a soumis au Conseil de sécurité deux rapports dans lesquels il présentait en détail ses conclusions sur les difficultés relatives à l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Il y faisait par exemple état des conséquences de la traite des êtres humains sur les femmes et les enfants travaillant dans les mines d'or du nord du pays. Il y donnait également des informations sur le contrôle des mines d'or par des groupes armés ayant des liens avec des groupes terroristes. À cet égard, il a également communiqué au Comité des informations relatives à des actes qui tombaient sous le coup des critères de désignation, afin que celui-ci envisage de nouvelles inscriptions sur la liste relative aux sanctions.
178. La mission n'a que partiellement atteint l'objectif fixé en raison de la nomination tardive du Groupe d'experts, qui a nui à l'exhaustivité de son rapport. Le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2590 \(2021\)](#) le 30 août 2021, dans laquelle il a prorogé le mandat du Groupe d'experts, pour le faire courir du 1<sup>er</sup> octobre 2021 au 30 septembre 2022. Le 14 décembre 2021, le Comité a approuvé la nomination du Groupe d'experts, que le Secrétaire général a ensuite nommé le 6 janvier 2022.
179. Le travail susmentionné a contribué à donner au Comité la possibilité d'envisager de nouvelles inscriptions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 50).

Tableau 50  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Le Comité reçoit du Groupe d'experts des informations qui lui permettent d'augmenter le nombre d'inscriptions de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions (5 personnes visées par une interdiction de voyager et un gel des avoirs), à l'appui de l'application de l'Accord	Le Conseil de sécurité et le Comité reçoivent du Groupe d'experts des informations qui leur permettent d'adapter le régime de sanctions ou d'augmenter le nombre d'inscriptions de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions, à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord	Le Comité peut envisager d'apporter des modifications aux inscriptions sur la liste relative aux sanctions, notamment en ce qui concerne les liens potentiels entre les groupes armés et les groupes terroristes

## Résultats escomptés pour 2023

### Renforcement de l'action menée en faveur de l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

180. Le travail effectué a facilité l'application du régime de sanctions, le Groupe d'experts ayant fourni au Comité des informations pertinentes aux fins de l'inscription éventuelle de personnes ou d'entités sur la liste relative aux sanctions, y compris concernant les liens potentiels entre les groupes armés et les groupes terroristes.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

181. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.

182. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à l'application intégrale du régime de sanctions. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 51).

Tableau 51  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Comité reçoit du Groupe d'experts des informations qui lui permettent d'augmenter le nombre de personnes ou d'entités figurant sur la liste des sanctions du Comité	Le Comité reçoit du Groupe d'experts des informations qui lui permettent d'adapter le régime de sanctions	Le Comité reçoit du Groupe d'experts des informations portant notamment sur les liens potentiels entre les groupes armés et les groupes terroristes, qui lui permettent d'adapter le régime de sanctions	Le Comité reçoit du Groupe d'experts des informations qui lui permettent d'adapter le régime de sanctions à l'appui de l'application de l'Accord	Le Comité reçoit du Groupe d'experts des informations qui lui permettent d'examiner les nouvelles inscriptions de personnes ou d'entités sur la liste

## Produits

183. On trouvera dans le tableau 52 les produits retenus pour la mission.

Tableau 52  
Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	3	2	3	3
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au Comité des sanctions	3	2	3	3
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	6	3 <sup>a</sup>	5	5
2. Réunions du Comité des sanctions	6	3 <sup>a</sup>	5	5
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	6	3 <sup>a</sup>	5	5
3. Réunions du Comité des sanctions	6	3 <sup>a</sup>	5	5
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	5	7	5	6
4. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	7	5	6
<b>Publications</b> (nombre de publications)	2	2	2	2
5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	2	2	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
-----------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------

### C. Activités de fond

**Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause** : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.

**Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête** : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.

**Bases de données et supports numériques** : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.

### D. Activités de communication

**Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information** : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du Comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

**Relations extérieures et relations avec les médias** : communiqués de presse sur les activités du Comité des sanctions ou du Groupe d'experts.

**Plateformes numériques et contenus multimédias** : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du Comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir cinq réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 53

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021		2022		2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–	–	–
Personnel civil	145,3	137,8	139,1	–	–	–	1,3
Dépenses opérationnelles	519,8	1 006,9	1 055,0	–	–	–	48,1
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>665,1</b>	<b>1 144,7</b>	<b>1 194,1</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>49,4</b>

Tableau 54  
Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Total</i>	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux<sup>a</sup></i>	<i>Total (personnel recruté sur le plan international)</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
												<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>			
Effectif approuvé pour 2022	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1
Effectif proposé pour 2023	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	-	1
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

184. Le montant des ressources demandées pour le Groupe d'experts sur le Mali pour 2023 s'élève à 1 194 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à un emploi de temporaire (P-3) qu'il est proposé de maintenir et dont le (la) titulaire serait chargé(e) de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel et administratif et un appui dans le domaine de la sécurité (139 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 055 000 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des quatre experts (529 200 dollars et 187 000 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel, y compris les voyages de cinq agents responsables de la sécurité issus de divers bureaux des Nations Unies (143 500 dollars), dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, l'appui dans le domaine de la sécurité, les communications et l'informatique et les fournitures, services et matériel divers (195 300 dollars).
185. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
186. L'augmentation des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique par une hausse des dépenses prévues au titre du personnel civil résultant de la révision des dépenses moyennes de personnel, compte tenu de l'échelon du (de la) titulaire actuel(le), ainsi que par une hausse des dépenses au titre des honoraires d'experts, dû à un changement intervenu dans la composition du Groupe d'experts.

## 12. Groupe d'experts sur la Somalie

(1 858 900 dollars)

### A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

#### Orientations générales

##### Mandats et considérations générales

187. Le Groupe d'experts sur la Somalie est chargé de surveiller l'application du gel des avoirs, de l'interdiction de voyager, de l'embargo ciblé et de l'embargo territorial sur les armes, de l'interdiction visant le charbon de bois et de l'interdiction des composants d'engins explosifs improvisés. Il est également chargé de communiquer des informations pouvant servir à désigner des personnes ou entités sur la base des critères d'inscription définis dans diverses résolutions du Conseil de sécurité. Son mandat est mentionné dans les résolutions [2444 \(2018\)](#), [2498 \(2019\)](#), [2551 \(2020\)](#) et [2607 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité. Le régime de sanctions vise à appuyer les efforts déployés par les autorités somaliennes pour assurer la stabilité et la sécurité dans le pays ; à empêcher que des mouvements d'armes et de munitions aient lieu vers la Somalie en violation de l'embargo sur les armes ; à désorganiser les activités des Chabab, y compris leurs finances. Dans sa résolution [2607 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de présenter au Conseil, à l'issue d'une évaluation technique des capacités de la Somalie en matière de gestion des armes et des munitions, des recommandations en vue de l'améliorer davantage, et de lui proposer des solutions pour l'élaboration d'objectifs de référence clairs, précis et réalistes qui pourraient l'aider à réexaminer les mesures d'embargo sur les armes à la lumière des progrès réalisés et de l'application de la présente résolution, et plus particulièrement à envisager la possibilité de modifier, de suspendre ou de lever ces mesures.

#### Programme de travail

##### Objectif

188. L'objectif auquel le Groupe d'experts contribue est de veiller à la pleine application du régime de sanctions concernant la Somalie, qui prévoit un gel des avoirs, une interdiction de voyager, un embargo ciblé et un embargo territorial sur les armes, une interdiction visant le charbon de bois et une interdiction des composants d'engins explosifs improvisés.

##### Stratégie

189. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Groupe d'experts communiquera des informations actualisées au Conseil de sécurité et au Comité du Conseil de sécurité faisant suite à la résolution [751 \(1992\)](#) sur la Somalie.
190. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : le Conseil de sécurité et le Comité seront mieux à même de réagir en cas de violation présumée du régime de sanctions.

##### Facteurs externes pour 2023

191. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :

- a) Les États Membres se conforment aux résolutions du Conseil de sécurité et coopèrent avec le Groupe d'experts ;
- b) Les conditions de sécurité permettent au Groupe d'experts d'effectuer des missions, s'il y a lieu.
192. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, aux fins de l'échange d'informations, le Groupe d'experts coopère notamment avec les États Membres, INTERPOL, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, l'Union africaine, l'Union européenne et l'Organisation européenne pour la sécurité de la navigation aérienne. Le Groupe d'experts a également coopéré avec la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie par le passé et coopérera à l'avenir avec la Mission de transition de l'Union africaine en Somalie
193. Pour ce qui est de la coordination et de la liaison interorganisations, le Groupe d'experts coopère notamment avec la Banque mondiale, le FMI, l'OACI, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie, l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN), l'ONUSC et d'autres équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts, selon qu'il convient. S'agissant des questions de sûreté, de sécurité et de logistique, il coopère avec le Département de la sûreté et de la sécurité ainsi qu'avec les équipes chargées de la sécurité de l'ONUN, de la MANUSOM, du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et du PNUD.

## Exécution du programme en 2021

### Analyse des sources de revenus des Chabab

194. En 2021, le Groupe d'experts a continué d'enquêter sur les sources de revenus des Chabab, lesquelles provenaient notamment de la collecte de taxes et de l'extorsion. Pour la première fois, il a pu obtenir des informations auprès des opérateurs d'argent mobile et des banques somaliennes utilisés par les Chabab pour déplacer et stocker ses ressources financières. Cela a permis au Conseil de sécurité de faire en sorte que le régime de sanctions mette davantage l'accent sur la désorganisation des activités des Chabab en s'attaquant aux finances générées illicitement par le groupe.
195. Le travail effectué a contribué à ce que le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir permettre au Conseil de prendre des mesures en toute connaissance de cause en cas d'allégations de violation du régime de sanctions, notamment des mesures de gel des avoirs. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 55).

Tableau 55  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Le Groupe d'experts commence à enquêter sur les sources de revenus des Chabab, comme l'a demandé le Conseil de sécurité	Le Conseil de sécurité reçoit du Groupe d'experts des informations exhaustives sur les sources de revenus des Chabab	Le Conseil de sécurité affine le régime de sanctions de manière à cibler les activités des Chabab, en particulier les finances générées illégalement par le groupe

## Résultats escomptés pour 2023

### Renforcement de la capacité du Conseil de sécurité, du Comité des sanctions et des États Membres de lutter contre le financement des Chabab

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

196. Le travail effectué a facilité l'application du régime de sanctions concernant la Somalie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir la fourniture au Conseil de sécurité des informations dont il a besoin pour adapter le régime de sanctions afin de réduire les sources de revenus des Chabab.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

197. L'enseignement tiré est le suivant : le Groupe d'experts doit adapter ses méthodes de collecte d'informations et d'enquête en raison des restrictions de déplacement liées à la COVID-19. Compte tenu de cet enseignement, il fera davantage appel à des techniques de communication adaptées (bases de données et abonnements fournis par l'ONU, notamment) pour mener ses recherches.
198. Le travail qui sera effectué devrait contribuer à permettre l'application intégrale du régime de sanctions. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 56).

Tableau 56  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Le Groupe d'experts commence à enquêter sur les sources de revenus des Chabab, comme l'a demandé le Conseil de sécurité	Le Conseil de sécurité reçoit du Groupe d'experts des informations exhaustives sur les sources de revenus des Chabab	Le Conseil de sécurité reçoit une analyse détaillée des sources de revenus des Chabab ainsi que des recommandations précises sur la manière de réduire ces revenus dans le cadre du plan visant à désorganiser les finances du groupe, établi par le Gouvernement fédéral somalien et l'ONU ; le Conseil reçoit les informations nécessaires pour adapter le régime de sanctions	Le Conseil de sécurité adapte le régime de sanctions pour lutter contre le financement des Chabab, sur la base des recommandations du Groupe d'experts, ainsi que du plan visant à désorganiser les finances des Chabab	Le Groupe met l'accent sur l'utilisation par les Chabab du système bancaire somalien et le Comité des sanctions désigne les personnes impliquées dans le financement du groupe

## Produits

199. On trouvera dans le tableau 57 les produits retenus pour la mission.

Tableau 57

**Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>
1. Rapports destinés au Conseil de sécurité et renseignements actualisés, rapports mensuels, rapports sur les visites de pays, rapports d'enquête ou rapports sur les activités de sensibilisation destinés au Comité des sanctions	12	6	8	8
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>4</b>	<b>5<sup>a</sup></b>	<b>4</b>	<b>4</b>
2. Réunions du Comité des sanctions	4	5 <sup>a</sup>	4	4
<b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>4</b>	<b>5<sup>a</sup></b>	<b>4</b>	<b>4</b>
3. Réunions du Comité des sanctions	4	5 <sup>a</sup>	4	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
4. Séminaire d'initiation destiné aux nouveaux membres du Groupe d'experts	5	5	5	5
<b>Publications</b> (nombre de publications)	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
5. Notice d'aide à l'application et document d'orientation	1	–	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : recommandations concernant les nouvelles personnes ou entités à inscrire sur la liste ; consultations avec les États Membres sur l'application du régime de sanctions ; consultations et conseils visant à accroître la participation des organisations internationales, régionales, sous-régionales et autres ; conseils sur la mise en œuvre des résolutions applicables.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions et demandes d'informations concernant le respect du régime de sanctions.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : archives des documents recueillis par le Groupe d'experts.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : programmes d'information sur les travaux du Groupe d'experts ; fiches d'information sur les travaux et le mandat de la mission politique spéciale ; notes verbales sur les activités du Comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : communiqués de presse sur les activités du Comité des sanctions ou du Groupe d'experts.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : diffusion d'informations concernant les activités et le mandat du Comité des sanctions ou du Groupe d'experts sur leur site Web.				

<sup>a</sup> Compte tenu des difficultés que la pandémie de COVID-19 crée quant aux procédures de travail habituelles du Comité, notamment des limites imposées à la tenue de réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des travaux, les membres du Comité sont convenus, à titre exceptionnel, de tenir cinq réunions virtuelles sous forme de visioconférence privée.

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 58

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	387,9	392,8	400,6	–	7,8
Dépenses opérationnelles	1 203,5	1 485,4	1 458,3	–	(27,1)
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>1 591,4</b>	<b>1 878,2</b>	<b>1 858,9</b>	<b>–</b>	<b>(19,3)</b>

Tableau 59

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies
													Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé pour 2022	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	4	–	6
Effectif proposé pour 2023	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	4	–	6
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

200. Le montant des ressources demandées au titre du Groupe d'experts sur la Somalie pour 2023 s'élève à 1 858 900 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettraient de financer les salaires et les dépenses communes de personnel (400 600 dollars) correspondant à six emplois de temporaires [1 P-3, 1 emploi d'agent(e) des services généraux et 4 emplois d'agent(e) local(e)] qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seront chargés de fournir, dans le cadre du régime de sanctions, un appui fonctionnel, administratif et logistique ainsi qu'un appui dans le domaine de la sécurité ; ces ressources permettraient également de financer les dépenses opérationnelles (1 458 300 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des six experts (987 700 dollars et 208 900 dollars, respectivement), voyages officiels du personnel (22 600 dollars) et dépenses liées à l'appui opérationnel et logistique, comme la location de locaux et de véhicules, les communications et l'informatique, la santé et les fournitures, services et matériel divers (239 100 dollars).
201. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs du Groupe d'experts sur la Somalie et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel pour les

emplois soumis à recrutement international, tandis que les ressources demandées pour les emplois soumis à recrutement national sont fondées sur l'hypothèse qu'ils seront tous pourvus.

202. La diminution des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 est principalement due à la baisse des dépenses qu'il est prévu d'effectuer au titre des honoraires, en raison du changement intervenu dans la composition du Groupes d'experts ; cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des prévisions au titre du personnel recruté sur le plan national en raison de l'hypothèse que ces postes seront tous pourvus alors qu'un taux de vacance de 5 % avait été appliqué en 2022.

### **13. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive**

*(3 135 500 dollars)*

#### **A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021**

##### **Orientations générales**

##### **Mandats et considérations générales**

203. La mission politique spéciale à l'appui du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive est chargée d'apporter un appui technique, administratif et logistique au Comité pour l'aider à donner corps à la résolution. Son mandat découle de la résolution 1540 (2004) du Conseil et des résolutions ultérieures, notamment les résolutions 1673 (2006), 1810 (2008), 1977 (2011), 2055 (2012), 2325 (2016) et 2572 (2021). Ce mandat a été prorogé jusqu'au 30 novembre 2022 par la résolution 2622 (2022) du Conseil.
204. Le Conseil de sécurité a réaffirmé à maintes reprises que la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques et de leurs vecteurs constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales. Par sa résolution 1540 (2004), le Conseil, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, a décidé que tous les États Membres devaient s'abstenir d'apporter une forme d'aide quelconque à des acteurs non étatiques qui tenteraient de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs. En outre, tous les États ont été priés d'adopter et d'appliquer, conformément à leurs procédures nationales, des lois appropriées et efficaces interdisant à tout acteur non étatique de se livrer à de telles activités, en particulier à des fins terroristes, et de prendre et d'appliquer des mesures efficaces afin de mettre en place des dispositifs intérieurs de contrôle destinés à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et de leurs vecteurs, y compris en mettant en place des dispositifs de contrôle appropriés pour les éléments connexes.
205. La mission considère que l'action menée au niveau national par les États Membres pour appliquer la résolution 1540 (2004) est la pierre angulaire du dispositif relatif à cet instrument. En coopération avec le Comité et les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes, elle continue de s'employer en priorité à aider les États Membres intéressés à appliquer la résolution en organisant des visites et des dialogues qui leur sont expressément consacrés ainsi que des tables rondes et des examens par les pairs au niveau national, afin de renforcer les capacités, de faciliter l'assistance technique et de recenser et diffuser les pratiques efficaces pour l'application de la résolution.
206. La mission appuie le Comité dans ses activités relatives à l'application de la résolution 1540 (2004) en organisant des ateliers régionaux et sous-régionaux sur l'application de la résolution et en menant des missions et des activités qui concernent expressément tel ou tel pays, en renforçant la coopération entre les organes internationaux et régionaux grâce à la tenue de réunions conjointes sur la coopération visant à promouvoir les objectifs de la résolution, et en favorisant la constitution de véritables partenariats avec la société civile et le secteur privé.
207. Dans sa résolution 1977 (2011), le Conseil de sécurité a engagé le Comité à renforcer sa coopération avec les organisations internationales, régionales et sous-régionales compétentes et à intensifier l'échange d'informations avec elles sur l'assistance technique ainsi que sur toutes autres questions pertinentes pour la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004). La mission contribue à promouvoir

cette coopération en collaborant avec ces organisations pour échanger des informations et rechercher les synergies permettant de renforcer l'application de la résolution dans l'intérêt des États Membres concernés.

208. La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité fait partie intégrante du régime international de non-prolifération. Elle renforce ce régime en rendant d'importantes dispositions d'autres instruments internationaux pertinents applicables à tous les États Membres, contribuant ainsi à élargir la portée de ces instruments en ce qui concerne les agissements d'acteurs non étatiques. En outre, on y demande aux États Membres de mettre en place des dispositifs internes de contrôle des armes de destruction massive et de leurs vecteurs plus rigoureux que ceux prévus par d'autres instruments internationaux.

## **Programme de travail**

### **Objectif**

209. L'objectif auquel la mission contribue est d'empêcher des acteurs non étatiques de mettre au point, de se procurer, de fabriquer, de posséder, de transporter, de transférer ou d'utiliser des armes nucléaires, chimiques ou biologiques et leurs vecteurs.

### **Stratégie**

210. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la mission mènera les activités ci-après :
- a) Facilitation de l'assistance à apporter aux États Membres qui en font la demande, y compris fourniture d'un appui aux examens nationaux de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) et à l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre, renforcement des capacités des fonctionnaires des pays ou encore conduite de campagnes de sensibilisation s'adressant aux principales parties concernées par l'application de la résolution 1540 (2004) ;
  - b) Promotion de la coopération régionale aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004) par l'organisation d'activités régionales et sous-régionales, notamment de séances de formation régionales des points de contact pour l'application de la résolution, de séances d'examen par les pairs concernant la résolution ou encore d'ateliers régionaux de sensibilisation destinés aux agents de l'État et à la société civile. La mission mènera ces activités en coopération avec les organisations régionales et sous-régionales concernées, tout en continuant d'aider le Comité à renforcer ses liens avec lesdites organisations, conformément aux dispositions de la résolution 1977 (2011) ;
  - c) Suivi des résultats de l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004). Cet examen, mené en application de la résolution 1977 (2011) du Conseil de sécurité, a pour but d'évaluer le respect des obligations découlant de la résolution 1540 (2004) et de donner au Conseil des recommandations auxquelles il pourra se référer à l'occasion de la prorogation du mandat du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004). Il devait être achevé en 2020, mais a été reporté à 2022 en raison de la pandémie de COVID-19. La mission diffusera des informations pour mieux faire connaître les résultats de l'examen, mettra sur pied des projets visant à promouvoir l'application des recommandations qui en sont issues et mobilisera des ressources pour pouvoir appuyer efficacement le Comité dans l'exécution de son nouveau mandat.
211. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) les pays sont mieux à même de s'acquitter des obligations qui leur incombent au titre de la résolution 1540 (2004) ;
  - b) davantage de rapports et de plans nationaux de mise en œuvre sont présentés au Comité ;

- c) la résolution 1540 (2004) et les risques que représente l'accès d'acteurs non étatiques aux armes de destruction massive et à leurs vecteurs sont mieux connus et mieux compris ;
- d) les homologues régionaux coopèrent davantage aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004) ;
- e) les recommandations adoptées par le Comité dans son rapport sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) sont bien appliquées.

### Facteurs externes pour 2023

212. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs au profit d'acteurs non étatiques reste une menace pour la paix et la sécurité internationales ;
  - b) l'environnement politique du Conseil de sécurité continue de permettre au Comité de parvenir à un consensus sur la mise en œuvre des activités prévues ;
  - c) les États Membres continuent de coopérer avec le Comité ;
  - d) les États Membres auront davantage besoin d'aide pour s'acquitter des obligations que leur impose la résolution 1540 (2004).
213. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la mission coopère avec divers gouvernements, organisations internationales, régionales et sous-régionales et organisations de la société civile pour mener des activités de sensibilisation, notamment auprès des milieux industriels et universitaires, afin de faire mieux connaître les dispositions de la résolution 1540 (2004) et de faciliter la fourniture d'assistance aux États Membres qui en font la demande aux fins du renforcement des capacités et de la rédaction de textes législatifs visant à améliorer l'application de cette résolution.
214. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la mission collabore étroitement avec d'autres organes et organismes compétents des Nations Unies, notamment l'ONUDC, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice et l'AIEA, pour échanger des informations sur les activités relatives à la résolution 1540 (2004), planifier et organiser des activités conjointes de sensibilisation et de renforcement des capacités et faciliter l'assistance à apporter aux États Membres qui en font la demande. Elle coopère également avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste et sa direction exécutive, ainsi qu'avec le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et avec l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions qui appuie ce comité.
215. La mission prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, et s'inspire de la politique du Bureau des affaires de désarmement en faveur de l'égalité des genres. Elle est consciente que les différents segments de la population sont touchés différemment par les armes, notamment les armes de destruction massive. Les efforts de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération sont plus efficaces lorsqu'ils tiennent compte des questions de genre. La diversité et l'inclusion, ainsi que la participation pleine, égale et effective des femmes et des hommes aux initiatives de désarmement, notamment à la prise des décisions en la matière, sont essentielles pour la paix et la sécurité internationales et le bon fonctionnement des mécanismes de désarmement.
216. Guidée par le plan d'action pour l'inclusion du handicap du Bureau des affaires de désarmement, et dans le but d'appuyer le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), la mission promeut la diversité et l'inclusion et élabore des programmes inclusifs dans le cadre de tous ses travaux, lesquels tiennent notamment compte de la question du handicap. Elle promeut un

environnement de travail inclusif permettant à toutes les parties prenantes de participer pleinement et efficacement aux débats et processus relatifs au désarmement. Elle suit une approche intersectionnelle de l'inclusion du handicap, qui tient compte d'autres facteurs connexes et facteurs de renforcement, tels que le genre et l'âge.

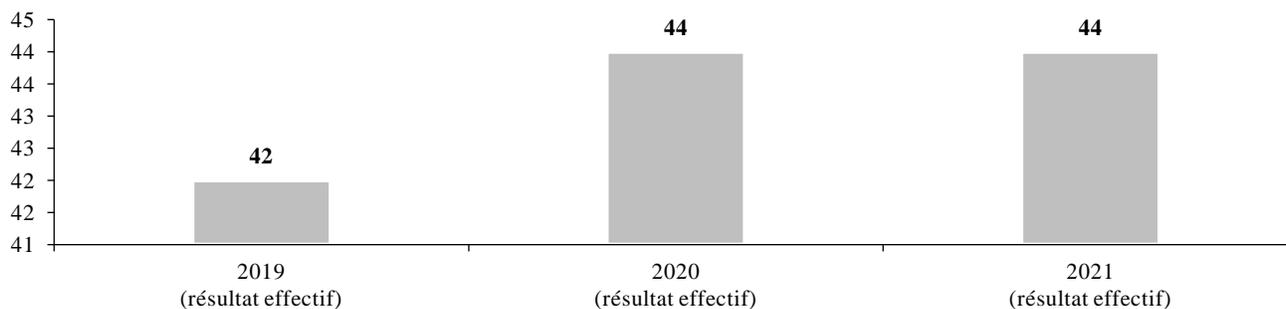
## Exécution du programme en 2021

### Coopération technique aux fins du renforcement de la capacité des États d'appliquer pleinement la résolution 1540 (2004)

217. En 2021, la mission a continué d'aider les États Membres à appliquer la résolution en facilitant l'assistance technique, le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation. Au nombre des principaux projets menés à cet égard, on peut citer des activités visant à faire correspondre les demandes d'assistance émanant des États avec les offres d'éventuels prestataires d'assistance, ainsi que des activités et ateliers de renforcement des capacités nationales organisés pour faciliter l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre et l'établissement d'un premier rapport sur l'application de la résolution ou de nouveaux rapports à soumettre au Comité pour les États qui en avaient déjà produit. En outre, la mission a mené des activités de sensibilisation portant sur l'examen approfondi en cours, destinées aux États Membres et aux organisations internationales, régionales et sous-régionales concernées, qu'elle a encouragés à participer aux débats et à soumettre des idées au Comité.
218. Le travail effectué a contribué à la présentation au Comité de cinq rapports nationaux supplémentaires en 2021, dont un premier rapport. À la fin de 2021, 185 des 193 États Membres avaient soumis au moins un rapport national, conformément à la résolution 1540 (2004). En tout, 44 plans nationaux de mise en œuvre ont été soumis au Comité à titre volontaire par des États Membres, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 46 plans, malgré les efforts qu'a continué de déployer la mission pour fournir une assistance virtuelle ou une assistance sur dossier. Ce chiffre inférieur à la cible s'explique par l'évolution des priorités nationales et la réaffectation des ressources des États Membres. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure III).

Figure III

#### Mesure des résultats : soumission à titre volontaire par les États Membres de plans d'action nationaux de mise en œuvre au Comité



### Conséquences de la pandémie

219. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats. Les ateliers nationaux et les consultations régionales qui devaient être tenus en 2021 à l'appui de l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004) ont été reportés ou annulés. En conséquence, le Conseil de sécurité a, dans sa résolution 2622 (2022), décidé que le Comité continuerait de procéder à l'examen approfondi et qu'il le mènerait à bien avant l'expiration de son mandat, prorogé jusqu'au 30 novembre 2022.

## Résultat escompté pour 2023

### Renforcement de la coopération régionale aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004)

#### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

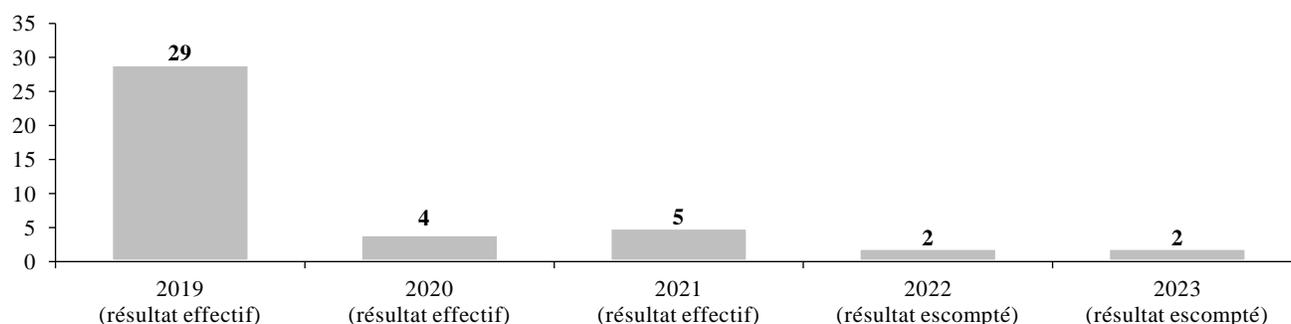
220. Le travail effectué par la mission a favorisé l'organisation de cinq ateliers régionaux auxquels ont participé les experts de la mission, et l'adoption d'une approche régionale de l'application intégrale de la résolution 1540 (2004). La cible fixée pour 2021, à savoir deux ateliers, a donc été dépassée.

#### Enseignements tirés et changements prévus

221. L'enseignement tiré est le suivant : il était essentiel d'apporter l'appui voulu aux États Membres et d'effectuer un suivi approprié de leurs activités pour préserver leur volonté politique et leur intérêt. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la mission, on se concentrera sur le renforcement de l'appui aux organisations régionales et sous-régionales et on fera appel à des coordonnatrices et coordonnateurs régionaux pour superviser la coopération régionale aux fins de l'application de la résolution 1540 (2004). Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure IV).

Figure IV

#### Mesure des résultats : nombre d'ateliers régionaux organisés pour appuyer l'application de la résolution 1540 (2004)



## Produits

222. On trouvera dans le tableau 60 les produits retenus pour la mission.

Tableau 60

#### Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Conseil de sécurité :				
1. Programme de travail annuel du Comité	1	–	1	1
2. Examen annuel de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004)	1	1	1	1
3. Document final sur l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004)	1	–	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2021	Produits livrés : 2021	Produits prévus : 2022	Produits prévus : 2023
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions)	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>8</b>
4. Séances du Comité	4	5	4	4
5. Réunions des groupes de travail du Comité	8	–	6	4
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Projets sur le terrain et projets de coopération technique</b> (nombre de projets)	<b>15</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>
6. Ateliers nationaux	12	6	10	10
7. Ateliers régionaux	2	5	2	2
8. Activités de sensibilisation et de communication visant la société civile	1	2	1	1
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations publiques du Conseil de sécurité sur la résolution 1540 (2004) ouvertes à tous les États Membres, et, à la demande de ces derniers, formulation de conseils sur l'application de la résolution.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : tenue de la base de données sur les points de contact, les demandes d'assistance reçues par le Comité, les rapports nationaux soumis, les plans nationaux de mise en œuvre et d'autres documents.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : organisation d'activités de sensibilisation et présentation d'exposés sur la prévention de l'acquisition d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques dans le cadre de la résolution 1540 (2004), notamment à l'intention de la société civile, comme les milieux universitaires et industriels.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : mise à jour et gestion du site Web du Comité.				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 61

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021		2022		2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022		Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) – (2)		
Militaires et personnel de police	–	–	–	–			–
Personnel civil	802,9	900,2	765,8	–			(134,4)
Dépenses opérationnelles	1 705,6	2 237,5	2 369,7	–			132,2
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>2 508,5</b>	<b>3 137,7</b>	<b>3 135,5</b>	–			<b>(2,2)</b>

Tableau 62  
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Volontaires des Nations Unies			
													Administrateurs	Agents locaux		Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	-	-	-	-	1	-	2	-	3	-	2	5	-	-	-	5
Effectif proposé pour 2023	-	-	-	-	1	-	2	-	3	-	2	5	-	-	-	5
<b>Variation</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<sup>a</sup> Autres classes, sauf indication contraire.

223. Le montant des ressources demandées au titre de la mission pour 2023 s'élève à 3 135 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (765 800 dollars) correspondant à cinq emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-3 et 2 emplois d'agent(e) des services généraux) qu'il est proposé de maintenir et dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel et administratif au Comité, ainsi que les dépenses opérationnelles (2 369 700 dollars), qui se répartissent comme suit : honoraires et voyages des neuf experts du Comité (1 692 800 dollars et 157 900 dollars, respectivement), voyages officiels des membres du Comité et du personnel (131 200 dollars), installations et infrastructures (241 000 dollars), et communications et informatique (146 800 dollars).
224. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la mission et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
225. La diminution des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par une baisse des dépenses prévues au titre du personnel civil, laquelle tient à l'application d'un taux en pourcentage plus faible pour les dépenses communes de personnel, compte tenu de la structure des dépenses enregistrées récemment. Elle est en partie contrebalancée par : l'augmentation des prévisions de dépenses relatives aux honoraires des experts, qui s'explique par l'application de coûts mensuels moyens plus élevés, compte tenu des changements intervenus dans la composition du Groupe, et aux voyages officiels du personnel du Comité devant mener des activités de sensibilisation et participer à des réunions régionales et à la retraite du Comité, afin d'aider les États Membres à s'acquitter des obligations que leur impose la résolution 1540 ; l'augmentation des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique, des logiciels devant être acquis et des spécialistes engagés pour mettre au point une base de données en ligne et créer un espace de collaboration en ligne avec le Bureau des affaires de désarmement, l'objectif étant d'intégrer les documents relatifs à la résolution 1540 (2004) à la plateforme du Bureau consacrée à l'éducation au désarmement et à la non-prolifération.

#### Ressources extrabudgétaires

226. En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 700 000 dollars seront utilisées pour organiser ou soutenir diverses activités à l'appui de l'application de la résolution 1540 (2004), notamment des visites de pays, des activités visant à faciliter la participation des États Membres aux manifestations relatives à la résolution et d'autres activités concernant des pays donnés.
227. En 2023, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 1 000 000 dollars devraient être utilisées pour organiser ou soutenir diverses activités relatives à la résolution 1540 (2004), notamment des

visites de pays, des activités visant à faciliter la participation des États Membres aux manifestations relatives à la résolution et d'autres activités concernant des pays donnés.

228. L'augmentation du montant des ressources extrabudgétaires qui devraient être utilisées en 2023 par rapport à 2022 tient : a) au fait que le nombre d'activités du Comité devrait augmenter une fois que l'examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution [1540 \(2004\)](#) aura été achevé en 2022 et qu'une nouvelle résolution prorogeant le mandat du Comité aura été adoptée en 2023 ; b) au recrutement en Afrique et en Asie de coordonnatrices et de coordinateurs régionaux chargés de diriger l'exécution des projets dans ces régions.

## 14. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme

(11 570 900 dollars)

### Avant-propos

En 2023, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme continuera d'apporter un appui sur mesure et fondé sur des données factuelles pour soutenir le Comité dans les efforts qu'il déploie pour aider les États Membres à appliquer intégralement les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.

En décembre 2021, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2617 \(2021\)](#), dans laquelle il a prorogé le mandat de la Direction exécutive en tant que mission politique spéciale agissant sous la direction générale du Comité contre le terrorisme. Il y a également souligné que la fonction principale de la Direction exécutive était de procéder à une évaluation technique neutre de la mise en œuvre de ses nombreuses résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme, et mis l'accent sur plusieurs questions thématiques prioritaires.

Sur la base de ses évaluations, la Direction exécutive met à profit sa connaissance des lacunes et des problèmes auxquels se heurtent les États Membres dans l'application des résolutions pour faciliter la fourniture d'une assistance technique par ses nombreux partenaires dans le système des Nations Unies et ailleurs. Ce travail permet non seulement de renforcer l'application par les États des résolutions du Conseil relatives à la lutte contre le terrorisme, mais également de promouvoir la diffusion dans le monde des bonnes pratiques en la matière.

L'expertise technique de la Direction exécutive lui permet de travailler sur un large éventail de questions thématiques, notamment l'application des lois et la gestion des frontières, les droits humains, les questions de genre, le droit et la justice pénale, la lutte contre le financement du terrorisme et la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins terroristes. Par sa coopération avec les experts des États Membres, les organisations internationales et régionales, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, la Direction exécutive encourage également l'application des résolutions du Conseil sur la lutte contre le terrorisme et recense les grands problèmes et tendances concernant cette application.

La menace terroriste mondiale ayant été aggravée par la pandémie de COVID-19, la Direction exécutive a été au cœur de l'action menée pour surveiller et évaluer les incidences de cette crise sur le terrorisme, ainsi que sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent conduisant au terrorisme. Tout au long de la pandémie, elle a su s'adapter à l'évolution de la situation afin d'assurer la continuité de ses opérations. Alors que la communauté internationale continue de se préparer à l'après-COVID-19 et à la nouvelle normalité, la Direction exécutive reste disposée à cerner tout changement, problème et risque qui pourraient apparaître, et à y répondre, ainsi qu'à recenser toutes les possibilités qui pourraient se présenter, en agissant conformément à l'initiative Unité d'action des Nations Unies.

Le Directeur exécutif par intérim  
de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme  
(Signé) Weixiong Chen

## A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

229. La Direction exécutive du Comité contre le terrorisme est chargée d'aider le Comité à suivre, à promouvoir et à faciliter l'application, par les États Membres, des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Son mandat découle de la résolution 1373 (2001) du Conseil et des résolutions ultérieures, notamment les résolutions 1377 (2001), 1535 (2004), 1566 (2004), 1624 (2005), 1787 (2007), 1805 (2008), 1963 (2010), 2017 (2011), 2129 (2013), 2133 (2014), 2160 (2014), 2161 (2014), 2170 (2014), 2178 (2014), 2185 (2014), 2195 (2014), 2220 (2015), 2242 (2015), 2253 (2015), 2309 (2016), 2322 (2016), 2331 (2016), 2341 (2017), 2354 (2017), 2368 (2017), 2370 (2017), 2388 (2017), 2395 (2017), 2396 (2017), 2462 (2019), 2482 (2019) et 2617 (2021). Un certain nombre de tâches sont également confiées à la Direction exécutive dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, s'agissant notamment de faciliter la prestation d'une assistance technique et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de lutte antiterroriste. Par sa résolution 2617 (2021) relative aux menaces contre la paix et la sécurité internationales résultant d'actes de terrorisme, le Conseil a prorogé le mandat de la Direction exécutive jusqu'au 31 décembre 2025.
230. Le terrorisme demeure une grave menace pour la paix et la sécurité internationales, même si sa portée et son intensité ont fluctué et que son épïcêtre n'a cessé de se déplacer. La perte de contrôle territorial et le déclin militaire subis par Daech en République arabe syrienne et en Iraq ont coïncidé avec la constitution ou la résurgence de groupes affiliés à Daech et à Al-Qaida en Asie du Sud, en Asie du Sud-Est, au Sahel, dans le bassin du lac Tchad et en Afrique australe et orientale. L'évolution de la situation en Asie du Sud, notamment en Afghanistan, suscite de vives inquiétudes quant aux menaces terroristes futures, notamment le risque de voir apparaître de nouveaux sanctuaires pour les terroristes. Le phénomène des combattants terroristes étrangers reste pour la communauté internationale un défi de taille en matière de lutte antiterroriste, même si ses caractéristiques ont considérablement évolué. La présence continue, dans des camps situés en République arabe syrienne, de milliers de femmes et d'enfants associés à Daech risque d'alimenter les griefs à l'avenir, étant donné que ceux-ci ont un accès limité aux services essentiels, subissent la violence et d'autres formes de violation des droits humains et sont exposés aux récits de ce mouvement, qui cherche à se regrouper en Iraq et en République arabe syrienne. Les réseaux terroristes sont toujours capables de motiver et d'inspirer des personnes qui ne peuvent pas se rendre dans les zones de conflit et de les charger de mener des attaques de faible envergure dans leur pays d'origine et ils parviennent toujours à renforcer leurs liens avec des groupes qui leur sont affiliés dans le monde entier.
231. Les problèmes posés par les personnes qui se livrent à des actes d'extrémisme violent conduisant au terrorisme, notamment en raison de xénophobie, de racisme ou d'autres formes d'intolérance, ou au nom de la religion ou de la conviction, sont également devenus plus complexes et de plus en plus transnationaux ces dernières années. Tout porte à croire que les personnes et groupes évoqués précédemment forment des réseaux, échangent des récits et cherchent l'inspiration idéologique en ligne et hors ligne. Internet joue un rôle majeur dans leurs activités en ce qu'il facilite le recrutement, la radicalisation violente et la collecte de fonds. Nombre de ces acteurs s'appuient sur des idées, des personnalités et des réseaux internationaux interconnectés et imbriqués, et ils s'inspirent souvent des actes perpétrés par d'autres attaquants aux motivations similaires ainsi que des tactiques utilisées par ceux-ci. Au vu de ces tendances et, plus récemment, des répercussions de la pandémie de COVID-19, on peut dire que le paysage terroriste mondial est de plus en plus multiforme, parcellisé et décentralisé.
232. Partout, des terroristes et des groupes terroristes continuent de réunir des fonds en exploitant frauduleusement des sources licites, notamment des dons de bienfaisance, et en amassant le produit

d'activités criminelles, telles que les enlèvements contre rançon, l'extorsion, la traite des personnes ou encore le commerce illicite et le trafic de biens culturels, de drogues et d'armes légères et de petit calibre. Les fonds ainsi récoltés sont ensuite transférés soit par des moyens « traditionnels » (systèmes bancaires officiels, réseaux financiers informels ou passeurs de fonds), soit via de nouveaux moyens de paiement (cartes prépayées, portefeuilles mobiles ou actifs virtuels), soit par une combinaison sophistiquée de ces deux méthodes, ce qui est de plus en plus le cas.

233. D'après l'analyse réalisée par la Direction exécutive, les terroristes continuent de chercher des moyens d'étendre leur influence en tirant parti des restrictions d'ordre social ou des restrictions aux déplacements, de l'instabilité politique et des récessions économiques provoquées par la crise sanitaire. Ils persistent également à essayer de tourner à leur avantage ce paysage terroriste altéré, notamment en faisant circuler leur propagande sur des plateformes virtuelles, en recourant à des sources de financement alternatives et en s'employant à exacerber les divisions sociales existantes.

## Programme de travail

### Objectif

234. L'objectif auquel la Direction exécutive contribue est d'améliorer et de renforcer les politiques, institutions et opérations des États Membres en matière de lutte antiterroriste, en veillant à ce que ceux-ci appliquent intégralement la résolution 1373 (2001) et les autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et de guider les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique menées par l'ONU.

### Stratégie

235. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, la Direction exécutive :
- a) Aidera les États Membres à cerner et à combler leurs lacunes en matière d'application et de capacités, conformément aux dispositions de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, au moyen de visites d'évaluation et d'outils d'évaluation tels que l'enquête électronique détaillée sur la mise en œuvre (e-DIS) et le bilan général de la mise en œuvre, et formulera à leur intention des recommandations techniques sur les moyens de renforcer l'application des résolutions. La Direction exécutive travaillera en étroite collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et d'autres partenaires pour aider à organiser la prestation d'une assistance technique aux fins de l'application des recommandations du Comité contre le terrorisme ;
  - b) Mesurera l'incidence à court et long terme de la pandémie de COVID-19 sur la capacité des États Membres d'appliquer la résolution 1373 (2001) et les résolutions ultérieures du Conseil sur la lutte contre le terrorisme. Cette activité s'inscrira dans le cadre des travaux d'évaluation réguliers de la Direction exécutive, qui permettront de déterminer l'assistance technique dont les États Membres ont besoin pour s'adapter aux différentes façons dont les terroristes tirent profit de la crise sanitaire pour servir leurs intérêts ;
  - c) Nouera de nouveaux partenariats avec les entités membres du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, les organisations internationales et régionales, le monde universitaire, la société civile et le secteur privé, et renforcera les partenariats existants. La Direction exécutive continuera également de donner un degré de priorité élevé à ses relations et partenariats avec d'autres entités concernées des Nations Unies, en s'appuyant sur les compétences particulières dont elle dispose en tant qu'organe d'experts spécialement chargé de l'évaluation pour le Conseil de sécurité et le Comité contre le terrorisme. Grâce à ses compétences techniques, elle contribuera à l'action globale menée par le système des Nations Unies aux fins du renforcement des capacités ;

- d) Élaborera des documents analytiques, des outils de référence et des directives et s'emploiera à mieux faire connaître les normes et codes internationaux et les meilleures pratiques relatifs à la question.
236. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir pour résultat de renforcer les capacités des États Membres :
- a) de combattre le terrorisme et de parvenir à appliquer intégralement la résolution 1373 (2001) et d'autres résolutions pertinentes ;
  - b) d'améliorer la résilience de tous les secteurs de la société face au terrorisme et à l'extrémisme violent conduisant au terrorisme ;
  - c) de traduire sur le plan opérationnel les obligations que leur impose la résolution 1373 (2001) (grâce à l'action menée pour les aider à mieux connaître et à adopter les meilleures pratiques, techniques et outils de lutte antiterroriste disponibles au niveau international).

### **Facteurs externes pour 2023**

237. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) les États Membres acceptent de recevoir des visites d'évaluation ;
  - b) les visites peuvent être organisées et menées dans le respect des mesures de sûreté et de sécurité de l'ONU.
238. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, la Direction exécutive continuera de développer et de renforcer les partenariats lui permettant d'aider les États à lutter contre le financement du terrorisme et la propagande terroriste en ligne, à protéger les infrastructures critiques et les cibles vulnérables contre des attaques terroristes et à exploiter les moyens biométriques, entre autres. Elle s'appuiera également sur le Réseau mondial de recherche dans le domaine de la lutte antiterroriste pour mettre en relation des décideurs et des chercheurs du monde entier, et continuera de collaborer avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales, des organisations de la société civile, des laboratoires d'idées et des établissements universitaires et de consolider les partenariats noués avec ceux-ci, en vue d'aider le Comité contre le terrorisme à cerner les évolutions, les tendances et les enjeux nationaux, régionaux et thématiques.
239. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Direction exécutive continuera de travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, notamment dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, mobilisant ses compétences particulières et formulant des recommandations pour faciliter la prestation d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités aux États Membres. Elle continuera : de collaborer avec le Bureau de lutte contre le terrorisme et l'ONUSUD sur les sujets pour lesquels ils sont compétents, en particulier s'agissant d'aider les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies en matière de poursuites, de réadaptation et de réintégration des personnes soupçonnées de terrorisme (notamment des combattants terroristes étrangers et des personnes qui leur sont associées) ; de renforcer les capacités des États en matière de gestion des frontières et d'application de la loi, notamment en les aidant à mettre au point des outils décisifs tels que des listes de terroristes présumés, des technologies biométriques, des renseignements préalables concernant les voyageurs et des systèmes de dossiers passagers ; d'empêcher les terroristes d'acquérir des armes et des matières explosives ; de faire en sorte que les informations obtenues par les militaires puissent être plus facilement utilisées et admises comme preuves ; d'encourager l'entraide judiciaire au niveau international ; de rendre les États mieux à même de lutter contre le financement du terrorisme et de régler les problèmes liés à la protection des données dans le contexte de la lutte antiterroriste. La Direction exécutive continuera de travailler en étroite collaboration avec d'autres organes subsidiaires du Conseil de sécurité et leurs groupes d'experts pour améliorer l'échange

d'informations, planifier et organiser des réunions spéciales conjointes et coordonner les visites dans les États Membres, et de coopérer avec eux par d'autres moyens encore pour évaluer l'application, par les États Membres, des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Elle continuera également de renforcer sa coordination avec des organisations régionales telles que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et la Communauté d'États indépendants, ainsi qu'avec des organismes spécialisés comme le Groupe d'action financière, l'organisme régional de type Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux, l'OACI et INTERPOL.

240. La Direction exécutive continue d'accorder une attention croissante à la dimension de genre de la lutte antiterroriste. À cet égard, elle met notamment l'accent sur les questions suivantes ; les femmes et les filles en tant que victimes du terrorisme ; les femmes en tant que responsables, facilitatrices et soutiens d'actes de terrorisme ; les femmes en tant qu'actrices de la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent et de la lutte contre ces phénomènes ; les effets particuliers qu'ont les stratégies antiterroristes sur les femmes et les droits des femmes. Il convient également de souligner que pour bien prendre en compte les questions de genre, il faut mettre l'accent non seulement sur le rôle des femmes, mais également sur le rôle des hommes, les questions de masculinité et les inégalités structurelles de genre. La Direction exécutive publie des rapports ciblés sur la dimension de genre du terrorisme et prend également en considération les questions de genre dans les activités d'évaluation de pays qu'elle mène au nom du Comité contre le terrorisme. Dans certains cas, elle s'y prend en faisant participer l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux travaux de l'équipe d'évaluation. Par ailleurs, elle copréside le Groupe de travail sur l'adoption d'une démarche tenant compte des questions de genre dans la prévention et la répression du terrorisme, qui s'inscrit dans le cadre du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme.

## Exécution du programme en 2021

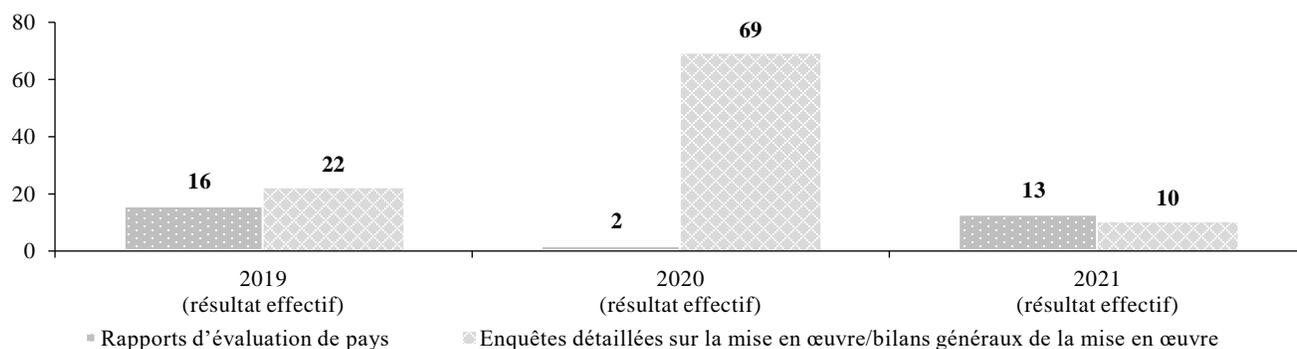
### Évaluation et suivi de l'application par les États Membres de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures relatives à la lutte contre le terrorisme

241. En 2021, la Direction exécutive, agissant au nom du Comité contre le terrorisme, a effectué la composante virtuelle de 13 visites dans des États Membres pour évaluer l'application de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, ce qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir 15 visites. Toujours en 2021, deux autres États Membres (la Pologne et les Philippines) ont informé le Comité des efforts qu'ils déployaient pour donner suite aux recommandations formulées dans les rapports de visite du Comité. La Direction exécutive a également mené la première évaluation de la nouvelle série d'évaluations sur dossier à l'aide de l'outil e-DIS, récemment mis en service, évaluation à l'issue de laquelle elle a présenté 10 dossiers au Comité en 2021. Au cours du premier semestre de 2021, la Direction a utilisé les données tirées de l'enquête détaillée sur la mise en œuvre (série d'évaluations précédente), achevée en 2020, pour produire les deux enquêtes mondiales sur la mise en œuvre.
242. En 2021, la Direction exécutive a publié sept ouvrages dans le cadre de ses efforts visant à recenser les tendances en matière de terrorisme et de lutte antiterroriste et à donner des avis sur les moyens concrets pour les États Membres d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ces publications portaient sur diverses questions, notamment les incidences de la pandémie de COVID-19 sur le terrorisme, la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, ainsi que la biométrie et la lutte contre le terrorisme. Les rapports de visite et les rapports d'évaluation sur dossier comportent des recommandations sur les moyens pour les États Membres de renforcer l'application des résolutions pertinentes ; on y recense également les besoins en matière d'assistance technique. Pour faciliter la fourniture d'une assistance technique par ses partenaires d'exécution, la Direction exécutive a communiqué à ces derniers cinq autres rapports de visite de pays. En outre, à la fin de 2021, 705 besoins d'assistance technique hautement prioritaires recensés dans 42 États ayant récemment fait l'objet d'une visite avaient été inscrits dans le tableau relatif au Pacte mondial

(Global Compact matrix). Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure V).

Figure V

### Mesure des résultats : rapports d'évaluation de pays, enquêtes détaillées sur la mise en œuvre et bilans généraux de la mise en œuvre



### Conséquences de la pandémie

243. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats, entravant la capacité de la Direction exécutive d'effectuer des visites d'évaluation sur le terrain au nom du Comité contre le terrorisme. Face à ces difficultés, la Direction exécutive a continué de s'acquitter de sa fonction d'évaluation virtuellement, dans le respect des procédures relatives à la conduite de visites d'évaluation hybrides dans les États Membres *pro tempore*, qui ont été adoptées par le Comité en novembre 2020 et révisées en juin 2021. Elle a ainsi pu mener à bien les composantes virtuelles de visites hybrides dans 13 États Membres en 2021. Le nombre total de visites d'évaluation effectuées en 2021 soutient la comparaison avec ceux de 2018 et de 2019 (15 et 16, respectivement). Les composantes physiques des visites hybrides seront effectuées lorsque la situation le permettra. Les autres travaux d'évaluation de la Direction, tels que la publication de notes analytiques et de rapports sur les tendances, se sont poursuivis pendant la pandémie. Toutefois, les données dont dépendent ces travaux techniques et analytiques sont tributaires des évaluations de la Direction et de la capacité de celle-ci d'engager le dialogue avec les États Membres dans le cadre de visites sur le terrain. La reprise des missions d'évaluation sur le terrain sera donc essentielle pour garantir que les données de la Direction demeurent exactes et à jour.

### Résultat escompté pour 2023

#### Résultat 1 : aider les États Membres à détecter et combler les lacunes entravant l'application de la résolution 1373 (2001) et des résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur la lutte antiterroriste et à remédier au manque de moyens

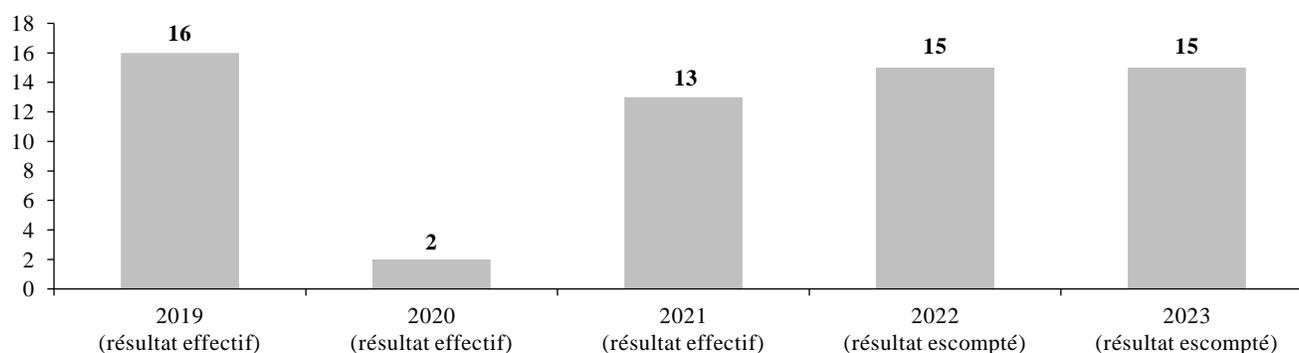
##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

244. Le travail effectué par la Direction exécutive a aidé à déterminer les moyens qui faisaient défaut aux 13 États Membres ayant accueilli les composantes virtuelles de visites hybrides et aux 10 États Membres ayant été soumis au nouvel outil d'évaluation, e-DIS, pour appliquer la résolution 1373 (2001) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité. Il n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir effectuer 15 visites d'évaluation en 2021. La Direction exécutive a manqué de peu cette cible, en raison des problèmes complexes liés à l'organisation des composantes virtuelles des visites. Si certains États ont accueilli avec beaucoup d'enthousiasme la formule hybride, appliquée à titre expérimental, d'autres ont dit préférer que leurs évaluations soient reportées jusqu'à ce qu'il soit possible de reprendre les visites en personne.

245. La Direction exécutive a indiqué dans le précédent fascicule du budget qu'il fallait établir une planification réaliste pour mener à bien les examens sur dossier, compte tenu de l'augmentation du nombre de résolutions relatives à la lutte contre le terrorisme adoptées par le Conseil de sécurité ces dernières années et de l'augmentation correspondante du nombre de questions de fond incluses dans les évaluations. C'est ainsi qu'a été conçu le nouvel outil d'évaluation de la Direction, e-DIS, qui se veut un document évolutif. Une fois l'évaluation initiale achevée, e-DIS peut être mis à jour régulièrement en fonction des circonstances, ce qui permettra de garantir que les données empiriques de la Direction restent à jour. Par ailleurs, ce nouvel outil reflète mieux les données supplémentaires recueillies auprès des États ayant fait l'objet d'une visite et intègre de manière plus transparente les recommandations formulées lors des visites d'évaluation sur le terrain. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure VI).

Figure VI

**Mesure des résultats : nombre d'États Membres ayant reçu des visites d'évaluation**

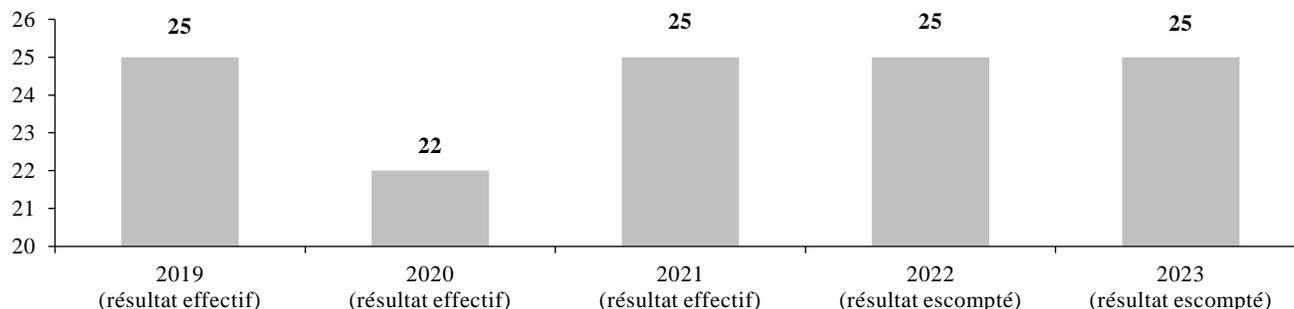


**Résultat 2 : faire en sorte que l'action que mène l'ONU en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités réponde mieux aux besoins recensés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en matière d'application et de capacités, de façon que la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies soit mise en œuvre de manière équilibrée**

246. Le travail effectué par la Direction exécutive a contribué à la mise en œuvre équilibrée de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies grâce à la tenue de 25 ateliers, réunions et activités de renforcement des capacités pour lesquels la Direction a mis à disposition ses compétences, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 22 ateliers, réunions et activités de renforcement des capacités. La nature virtuelle du travail effectué en 2021 a permis à la Direction de participer à un plus grand nombre d'ateliers, de réunions et d'activités qu'initialement prévu.
247. Étant donné que les réunions en présentiel devaient reprendre progressivement et que les réunions hybrides ou virtuelles se poursuivent, la Direction exécutive s'attend à ce que les travaux qu'elle mènera dans ce domaine en 2023 suivent la même trajectoire. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure VII).

Figure VII

**Mesure des résultats : nombre d'ateliers, de réunions et d'activités de renforcement des capacités pour lesquels la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme met à disposition ses compétences spécialisées**



**Résultat 3 : recensement des tendances et prestation de conseils sur les mesures concrètes que les États Membres pourraient prendre pour appliquer la résolution 1373 (2001) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité**

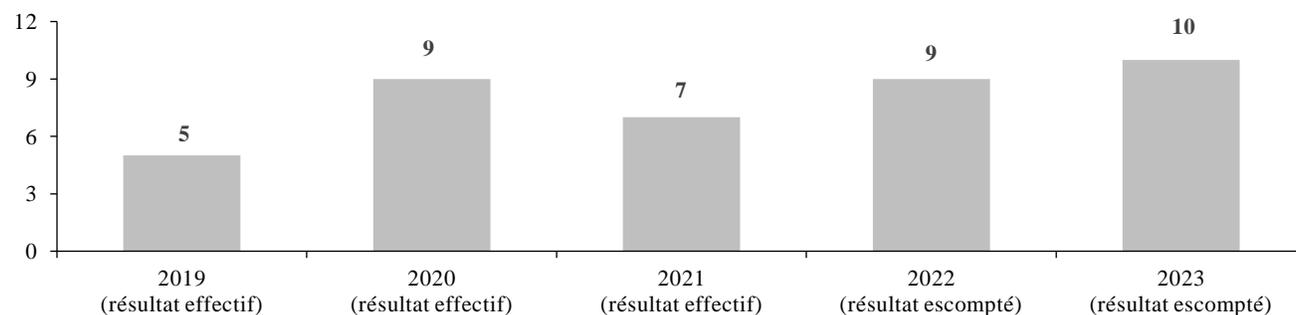
248. Le travail effectué par la Direction exécutive a permis de prodiguer au Comité contre le terrorisme des conseils sur les moyens pratiques pour les États Membres d'appliquer les résolutions 1373 (2001), 1624 (2005), 2178 (2014) et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Sept ouvrages ont été publiés, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir l'élaboration, à l'intention des États Membres, de cinq principes directeurs, recueils de meilleures pratiques et autres guides pratiques destinés à les aider à mieux s'acquitter de leurs obligations au titre des résolutions du Conseil sur le terrorisme.

*Enseignements tirés et changements prévus*

249. L'enseignement tiré est le suivant : la Direction exécutive a pris conscience qu'il lui fallait assurer une plus grande diversité régionale dans ses sources de données, afin de mieux comprendre et analyser les questions relatives au terrorisme et à la lutte contre ce phénomène dans le monde. La Direction exécutive a élargi ses sources de données en intégrant davantage de régions, de visites de pays et d'organisations partenaires, mais convient que des progrès restent encore à faire. Compte tenu de cet enseignement, elle continuera de procéder de manière systématique pour dégager des tendances, cerner les problèmes et repérer ce qui change en matière de terrorisme et de lutte antiterroriste, tout en augmentant la portée géographique de son action en vue de continuer de diversifier ses sources de données.
250. Le travail qui sera effectué devrait permettre de dégager des tendances et de mettre à disposition des guides pratiques grâce à l'élaboration de 10 supports (publications, principes directeurs, recueils de bonnes pratiques ou autres manuels pratiques) destinés à aider les États Membres à mieux s'acquitter des obligations qui leur sont faites par les résolutions du Conseil de sécurité sur le terrorisme. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure VIII).

Figure VIII

**Mesure des résultats : nombre de supports techniques fournissant aux États Membres des directives sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité**



## Produits

251. On trouvera dans le tableau 63 les produits retenus pour la Direction exécutive.

Tableau 63

**Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie**

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>20</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
1. Séances du Comité contre le terrorisme	12	8	11	11
2. Exposés présentés aux États Membres	8	4	7	6
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>10</b>
3. Rapports sur les tendances et les faits nouveaux liés à l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme	4	5	5	6
4. Documents d'orientation, recueils et répertoires de bonnes pratiques	–	2	4	4
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : facilitation de la prestation d'activités d'assistance technique et de renforcement des capacités (environ 25 activités par année) liées à l'application de toutes les résolutions de l'ONU relatives à la lutte contre le terrorisme, et élaboration de lignes directrices destinées à aider les États Membres à relever les nouveaux défis.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : visites d'évaluation (environ 15 par année) axées sur l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base de suivi de l'application, par les États Membres, des résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : fiches d'information, dossiers, publications et clés USB à distribuer aux États Membres, aux médias, aux organisations de la société civile et aux organisations non gouvernementales pour promouvoir les travaux du Comité et de la Direction exécutive.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : administration et mise à jour du site Web, des bulletins d'information et de tous les comptes de médias sociaux du Comité.				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 64

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	8 796,9	9 321,4	9 613,1	–	291,7
Dépenses opérationnelles	1 064,0	1 957,3	1 957,8	–	0,5
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>9 860,9</b>	<b>11 278,7</b>	<b>11 570,9</b>	<b>–</b>	<b>292,2</b>

Tableau 65

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux <sup>a</sup>	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	–	1	1	2	9	20	8	3	44	–	8	52	–	–	–	52
Effectif proposé pour 2023	–	1	1	2	9	20	8	3	44	–	8	52	–	–	–	52
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Dont un(e) agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) et deux agents des services généraux (Autres classes).

252. Le montant des ressources demandées au titre de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme pour 2023 s'élève à 11 570 900 dollars et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 52 emplois qu'il est proposé de maintenir (1 SSG, 1 D-2, 2 D-1, 9 P-5, 20 P-4, 8 P-3, 3 P-2 et 8 emplois d'agent(e) des services généraux), dont les titulaires seraient chargés de fournir un appui fonctionnel à la Direction exécutive (9 613 100 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 957 800 dollars), qui se répartissent comme suit : voyages officiels du personnel (836 000 dollars), installations et infrastructures (904 200 dollars), communications et informatique (206 900 dollars) et fournitures, services et matériel divers (10 700 dollars).
253. Pour 2023, aucun changement n'est proposé quant aux effectifs de la Direction exécutive et quant à leur classe. Un taux de vacance de 5 % a été appliqué aux dépenses de personnel.
254. L'augmentation des ressources proposées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, qui résulte de l'application du barème des traitements révisé, qui est plus élevé.

**Ressources extrabudgétaires**

255. En 2022, les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 1 134 600 dollars, serviront à financer les activités et initiatives visant à favoriser l'application des résolutions [1373 \(2001\)](#), [1624 \(2005\)](#), [2178 \(2014\)](#), [2396 \(2017\)](#), [2462 \(2019\)](#), [2482 \(2019\)](#) et [2617 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité.
256. En 2023, les ressources extrabudgétaires, d'un montant estimé à 781 000 dollars, serviront à organiser plusieurs nouveaux ateliers et ateliers de suivi dans diverses régions du monde, conformément au programme de travail approuvé par le Comité contre le terrorisme, mener des travaux de recherche sur des questions stratégiques, politiques, juridiques et institutionnelles et des questions de sécurité concernant l'informatique et les communications dans le cadre de la lutte antiterroriste, et favoriser la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste.
257. La diminution du montant estimatif des ressources extrabudgétaires qui devraient être utilisées en 2023 par rapport à 2022 tient à l'achèvement de trois projets en 2022.

## 15. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

(25 632 300 dollars)

### Avant-propos

En 2021, l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes (UNITAD) a repris l'ensemble ses activités de terrain, ce qui lui a permis d'accomplir des progrès déterminants au point de vue stratégique et opérationnel, dont l'achèvement de trois dossiers d'information concernant des priorités d'enquête fondamentales en lien avec des crimes commis par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) à Sinjar, Tikrit et Badouch. Elle a continué d'accroître et de diversifier son fonds d'éléments de preuves, notamment en généralisant la numérisation et l'archivage des preuves numériques et documentaires relatives aux crimes commis par l'EIL, en coopération avec les services judiciaires et de sécurité irakiens. Elle a également intensifié ses activités d'excavation de fosses communes et de collecte d'ADN en collaboration avec l'État irakien.

Le budget 2023 vise à prendre en compte la prochaine phase des travaux d'investigation de l'Équipe, à savoir la constitution de dossiers et le renforcement de l'appui aux autorités nationales dans les procédures relatives aux crimes commis par l'EIL (Daech). En 2023, l'accent sera mis sur le recours au fonds de preuves en vue de traduire en justice les principaux responsables présumés de ces crimes. À cet égard, l'Équipe d'enquêteurs axe davantage ses activités d'aide sur l'appui au système judiciaire irakien afin d'appliquer concrètement le droit pénal international et le droit international humanitaire dans la constitution des dossiers.

Le dialogue avec les autorités judiciaires irakiennes et plusieurs branches de l'État irakien, ainsi qu'avec des groupes de victimes, des autorités religieuses et des dirigeants communautaires demeure un élément central du travail de l'Équipe d'enquêteurs. Le message de celle-ci reste clair : il est primordial que les membres de Daech qui ont commis des crimes répondent de leurs actes, et il doit être mis fin à l'impunité.

Le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies  
chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant  
à répondre de ses crimes  
(Signé) Christian **Ritscher**

## A. Projet de plan-programme pour 2023 et exécution du programme en 2021

### Orientations générales

#### Mandats et considérations générales

258. L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes a pour mission d'appuyer les efforts engagés à l'échelle nationale pour amener Daech à rendre des comptes sur des actes susceptibles de constituer des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité et des crimes de génocide, en collectant, conservant et stockant des éléments de preuve en Iraq. Son mandat est défini dans la résolution [2379 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, qui prévoit en outre que l'Équipe d'enquêteurs doit mener ses activités d'enquête selon les critères les plus rigoureux, pour que les preuves recueillies puissent être utilisées le plus largement possible devant les tribunaux nationaux et pour que le travail accompli vienne compléter les enquêtes menées par les autorités iraqiennes, ou les enquêtes menées par les autorités de pays tiers à leur demande.
259. Au paragraphe 3 de la résolution [2379 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a en outre souligné que le Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs encouragerait dans le monde entier le lancement de poursuites pour les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité ou les crimes de génocide commis par Daech et travaillerait aux côtés des survivants, d'une manière compatible avec les législations nationales pertinentes, pour que soient pleinement reconnus leurs intérêts, eu égard à la nécessité que Daech réponde de ses actes.
260. À la mi-2021, l'Équipe d'enquêteurs est revenue aux modalités de travail qui étaient les siennes avant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), malgré des difficultés persistantes liées à celle-ci. En parallèle, les pratiques adoptées au cours de l'année précédente, notamment l'utilisation de certaines technologies pour surmonter les contraintes liées à la pandémie, telles qu'une application Web permettant aux victimes et aux membres des communautés touchées de communiquer des éléments de preuve, ont été institutionnalisées pour que l'Équipe puisse de nouveau s'adapter rapidement si la situation l'exige. Les activités de terrain se sont intensifiées en 2021, ce qui a permis à l'Équipe d'enquêteurs d'achever les premiers dossiers d'information initiaux relatifs à ses investigations à Sinjar, Tikrit et Mossoul (Badouch), et au Conseiller spécial de présenter les conclusions de ce travail au Conseil de sécurité. En coopération avec les autorités nationales iraqiennes, l'Équipe d'enquêteurs a appuyé les fouilles réalisées dans des fosses communes autour de Sinjar, de Ramadi et de Badouch, ainsi que le transfert à Kojo, en février et décembre 2021, de 139 dépouilles identifiées, afin que les victimes puissent être enterrées dignement. Un appui supplémentaire a été fourni aux autorités iraqiennes par la mise en œuvre de l'initiative visant à numériser et à archiver les éléments de preuves concernant l'EIIL, et d'un programme de formation au droit pénal international et au droit international humanitaire d'une durée de cinq mois, à l'intention de 29 juges d'instruction, procureurs et enquêteurs iraqiens.
261. Le 18 septembre 2021, à la demande du Gouvernement iraquien, le Conseil de sécurité a décidé à l'unanimité, dans sa résolution [2597 \(2021\)](#), de proroger le mandat de l'Équipe d'enquêteurs jusqu'au 17 septembre 2022, renouvelant ainsi son soutien au partenariat unique que les autorités iraqiennes, la communauté internationale et les populations touchées ont noué en vue d'amener l'EIIL à répondre de ses actes.

## Programme de travail

### Objectif

262. L'objectif auquel l'Équipe d'enquêteurs contribue est de garantir que les membres de Daech répondent des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes de génocide qu'ils ont commis, dans le cadre de procédures pénales régulières et indépendantes.

### Stratégie

263. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, l'Équipe d'enquêteurs :
- a) Continuera de recueillir des preuves écrites, scientifiques et testimoniales, conformément à sa stratégie d'enquête, aux dispositions de la résolution 2379 (2017) du Conseil de sécurité, qui ont été réaffirmées dans la résolution 2597 (2021) du Conseil, et au mandat qui régit ses activités en Iraq ;
  - b) Continuera également de collaborer avec les survivants, les populations touchées, les autorités irakiennes compétentes et les autres partenaires concernés pour recueillir des éléments de preuve pertinents et les intégrer dans son système centralisé de gestion des éléments de preuve ;
  - c) Continuera en outre d'intégrer des approches innovantes et l'utilisation de la technologie à ses activités de collecte et d'analyse d'éléments de preuve, et d'accroître sa capacité à numériser, traiter et analyser en grandes quantités un large éventail d'éléments de preuve provenant du champ de bataille ;
  - d) Renforcera l'appui fourni à des autorités nationales clés, notamment l'appareil judiciaire iraquien, les services de sécurité, la Direction chargée des charniers de la Fondation des martyrs et la Direction médico-légale du Ministère iraquien de la santé. De même, elle prêtera assistance aux autorités compétentes du Gouvernement de la Région du Kurdistan ;
  - e) Se donnera les moyens de communiquer davantage avec les témoins et les survivants des crimes de Daech les plus vulnérables ;
  - f) Veillera à ce que ses activités de collecte d'éléments de preuve concourent à la réalisation de trois objectifs complémentaires : l'établissement de dossiers d'information thématiques ; la constitution de dossiers en vue de l'engagement de poursuites contre des individus ; la fourniture, en temps voulu, d'un appui ciblé aux procédures en cours au niveau national ;
  - g) Se donnera les moyens de fournir un appui accru en matière d'enquête et d'analyse aux pays tiers qui en feront la demande dans le cadre de leurs investigations et procédures judiciaires nationales concernant Daech.
264. Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Davantage d'éléments de preuve recueillis par l'Équipe d'enquêteurs conformément aux normes internationales seront disponibles aux fins des procédures engagées au niveau national contre des membres de Daech pour des crimes commis en Iraq ;
  - b) Le lac de données probantes de l'Équipe d'enquêteurs continuera de s'enrichir, ce qui permettra d'étayer encore plus les dossiers relatifs aux membres de Daech poursuivis ;
  - c) Une plateforme d'analyse d'éléments de preuve de pointe sera mise en service en vue d'analyser de grands volumes de données électroniques et multimédias, rendant ainsi possible la détection et la reconnaissance des visages dans de grands volumes d'images et de vidéos, la traduction automatique, l'indexation d'images et de vidéos, et la reconnaissance vocale automatique ;

- d) Un plus grand nombre de preuves scientifiques seront rassemblées dans les charniers en Iraq conformément aux normes internationales applicables ;
- e) De nouvelles preuves testimoniales seront rassemblées auprès de personnes n'ayant pas encore livré leur témoignage à un mécanisme d'établissement des responsabilités.

### **Facteurs externes pour 2023**

265. En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2023 :
- a) La communauté internationale continue d'appuyer le mandat et les activités de l'Équipe d'enquêteurs ;
  - b) Le Gouvernement iraquien et le Gouvernement de la Région du Kurdistan continuent de coopérer étroitement avec l'Équipe d'enquêteurs et d'appuyer sans réserve ses activités, qui sont facilitées par le comité national de coordination qu'il a mis en place ;
  - c) L'Équipe d'enquêteurs continue de recevoir un appui solide dans le cadre des activités qu'elle mène auprès des acteurs religieux, des dirigeants locaux et des groupes de survivants ;
  - d) Daech reste une menace pour la sécurité de l'Iraq, bien que les conditions de sécurité continuent de permettre dans une large mesure à l'Équipe d'enquêteurs de mener des enquêtes sur le terrain, notamment de s'entretenir avec les populations touchées et les principales parties prenantes, et de se rendre sur les lieux des crimes, en prenant les mesures de sécurité voulues ;
  - e) La planification reste basée sur la situation politique et sociale, et l'Équipe d'enquêteurs adapte ses activités en fonction des besoins.
266. En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) restera un partenaire opérationnel important pour l'Équipe d'enquêteurs en 2023. L'Équipe d'enquêteurs continuera aussi de renforcer sa collaboration avec d'autres entités pertinentes des Nations Unies afin d'assurer la complémentarité des activités menées et la cohérence des stratégies adoptées. Elle coopérera notamment avec des entités des Nations Unies, telles que le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés, le HCDH et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, en particulier le Programme opérationnel pour les applications satellitaires, afin d'obtenir des informations et des éléments présentant un intérêt pour ses enquêtes prioritaires.
267. Afin de faire mieux concorder les activités qu'elle mène pour amener les responsables de crimes à répondre de leurs actes avec celles d'autres entités des Nations Unies, l'Équipe d'enquêteurs continuera de collaborer activement avec le Comité contre le terrorisme et sa direction exécutive, ainsi qu'avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'ONUDC, le Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide, le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés et le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Elle continuera également de mettre à profit les connaissances et les compétences du Service de la lutte antimines.
268. En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, l'Équipe d'enquêteurs continuera également d'accorder la priorité à l'établissement de relations avec les organisations internationales et régionales en mesure d'appuyer l'exécution de son mandat, notamment les entités qui peuvent servir de bon point de départ pour entamer une collaboration avec les autorités nationales à même de fournir des informations en rapport avec son mandat, ainsi que les organisations les mieux placées pour apporter au Gouvernement iraquien une assistance juridique et lui donner les moyens de renforcer ses tribunaux et son système judiciaire,

- en application du paragraphe 9 de la résolution 2379 (2017). Les principales entités concernées seront l'Union européenne, l'Union africaine, la Ligue des États arabes, l'Organisation de la coopération islamique, INTERPOL et la Commission internationale pour les personnes disparues.
269. Conformément au mandat approuvé par le Conseil de sécurité régissant ses activités en Iraq, l'Équipe d'enquêteurs continuera également de renforcer ses relations avec les organisations non gouvernementales et les organismes du secteur privé afin de tirer parti de leur expertise, d'accéder aux éléments de preuve pertinents et de faire en sorte que les voix de toutes les parties concernées soient entendues.
270. L'Équipe d'enquêteurs prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient et de deux manières :
- a) Par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la parité des genres, qui a pour mission d'étudier les questions internes relatives à la parité femmes-hommes, du recrutement à l'instauration d'un environnement de travail propice et d'une culture de travail valorisante. Les membres du Groupe de travail sont issus de toutes les sections de l'Équipe d'enquêteurs, à tous niveaux, et se réunissent une fois par mois pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie en matière de parité des genres. L'Équipe d'enquêteurs s'attachera à combler les écarts de parité aux niveaux où ils sont le plus importants ;
  - b) Par l'intermédiaire du Groupe d'enquête sur les crimes de genre et les crimes contre les enfants, un groupe thématique relevant du Bureau des enquêtes sur le terrain et dont le travail est axé sur la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et les crimes contre les enfants. Le Groupe intègre la prise en compte des questions de genre dans les activités de chaque groupe d'enquête, notamment dans leur travail d'analyse et d'investigation, et dans l'élaboration de dossiers d'information. Il peut ainsi apporter sa contribution et coopérer à tous les stades de l'enquête, et comprendre précisément comment Daech utilise la violence fondée sur le genre et la violence contre les enfants, et comment ses crimes affectent les hommes, les femmes et les enfants de différentes communautés.
271. Conformément à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, l'Équipe d'enquêteurs a mis en place une stratégie d'intégration des personnes handicapées adaptée à son mandat et à son environnement de travail en Iraq. Celle-ci est intégrée dans les plans de travail des différentes sections, dans tous les documents de planification stratégique et dans les indicateurs de planification stratégique. Les recrutements donnent lieu à des échanges et des consultations avec des organisations iraqiennes de personnes handicapées. Dans le cadre de la Stratégie, des mesures ont été prises pour faciliter l'accès aux locaux, notamment au siège de Bagdad, y compris l'installation de rampes et d'ascenseurs, et l'aménagement de toilettes accessibles aux personnes handicapées. En outre, l'Équipe d'enquêteurs étudie actuellement la possibilité de collaborer avec l'Organisation internationale pour les migrations en Iraq, qui a publié un rapport sur les obstacles, les défis et les priorités des personnes handicapées et des organisations qui les représentent dans le pays. Elle dialogue aussi activement avec les groupes représentant les personnes handicapées pour encourager les candidats potentiels à présenter leur candidature aux postes vacants.

### **Activités d'évaluation**

272. Au quatrième trimestre de 2021, l'Équipe d'enquêteurs a commencé les préparatifs d'une retraite stratégique, qui s'est tenue au premier trimestre de 2022 et qui devait permettre d'évaluer les progrès accomplis dans l'exécution de son mandat et de réfléchir à l'approche à adopter à l'avenir pour que les enseignements à retenir et les meilleures pratiques soient incorporés dans une stratégie d'enquête intégrée. Il a été tenu compte des consultations du personnel tenues dans le cadre de cette retraite lors de l'élaboration du processus budgétaire et du plan-programme pour 2023. L'Équipe d'enquêteurs a également organisé deux ateliers avec ses homologues nationaux en 2021. Un premier, en juin, à l'intention du comité national de coordination, afin de faciliter le travail de l'Équipe d'enquêteurs en Iraq, et de la Direction chargée des charniers et de la Direction médico-

légale, afin de passer en revue les enseignements à retenir après plus d'un an de fouilles conjointes. Puis un second, à l'intention du comité national de coordination, afin d'examiner le mécanisme de collaboration et de recenser de nouveaux domaines de coopération en vue d'améliorer l'échange d'informations.

273. Le Bureau des services de contrôle interne a réalisé un audit de la gouvernance des données et de la gestion de la confidentialité par l'Équipe d'enquêteurs au quatrième trimestre de 2021, et réalisera en 2023 un audit des opérations et de la sécurité des technologies de l'information et des communications, qui comprendra un examen approfondi de l'infrastructure des technologies numériques utilisées par l'Équipe d'enquêteurs.

## Exécution du programme en 2021

### Collecte de preuves dans le respect des normes internationales afin d'appuyer les procédures devant les juridictions nationales relatives aux crimes de Daech

274. En 2021, l'Équipe d'enquêteurs a continué de mettre en œuvre la stratégie d'enquête sur les charniers convenue avec le comité national de coordination, guidant ainsi les efforts déployés collectivement dans ce domaine. En coordination avec les autorités iraqiennes, elle a offert son appui à l'évaluation et à l'exploration de la prison de Badouch et des charniers du nord de Ramadi, ainsi qu'aux excavations qui y ont été réalisées, portant ainsi à plus de 30 le nombre de sites auxquels l'Équipe d'enquêteurs a fourni une aide de ce type.
275. L'Équipe d'enquêteurs a continué de s'appuyer sur la vaste collecte de preuves testimoniales, conformément à ses priorités initiales en matière d'enquête et à sa stratégie de protection des témoins. Elle a élargi le recueil de témoignages à de nouveaux domaines prioritaires, notamment les crimes commis contre les communautés chrétienne et sunnite, ainsi qu'aux victimes d'attaque à l'arme chimique commises par Daech et aux témoins de ces attaques.
276. Grâce aux solides pratiques qu'elle a instituées en matière de collecte indépendante d'éléments de preuve et à l'appui qu'elle fournit aux autorités iraqiennes pour leur permettre de recueillir des éléments de preuve conformément aux normes internationales, l'Équipe d'enquêteurs a été en mesure de rassembler un large éventail d'éléments de preuve et d'achever l'élaboration de trois dossiers d'information en 2021. En parallèle, elle a continué de renforcer sa capacité à fournir un appui aux procédures nationales dans 14 États ayant sollicité son aide dans le cadre d'enquêtes en cours. Elle a ainsi aidé les autorités allemandes à poursuivre avec succès un membre de Daech pour génocide, ce qui n'avait jamais été fait auparavant. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 66).

Tableau 66  
Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)
Les résultats des premiers travaux de collecte et d'analyse de preuves scientifiques, testimoniales, numériques et écrites sont transmis aux autorités nationales pour leur permettre de remédier au manque d'éléments de preuve qui entrave les procédures internes	Des États Membres engagent des poursuites contre des membres de Daech en s'appuyant sur les éléments de preuve que l'Équipe d'enquêteurs a recueillis et sur les analyses poussées qu'elle a effectuées dans le respect des normes internationales applicables	Les projets de dossier d'information liés aux enquêtes prioritaires initiales sont achevés ; les conclusions sont présentées au Conseil de sécurité et les dossiers d'informations sont communiqués à des pays tiers pour être utilisés dans le cadre des procédures nationales  Des activités sont lancées sur le terrain dans le cadre des enquêtes prioritaires restantes, de manière à

2019 (résultat effectif)

2020 (résultat effectif)

2021 (résultat effectif)

collecter des d'éléments de preuve supplémentaires en toute indépendance

### Conséquences de la pandémie

277. La poursuite de la pandémie en 2021 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats. Les réunions et les ateliers tels que les tables rondes avec des organisations non gouvernementales et certaines formations spécifiques ont continué d'être organisés en ligne. D'autres réunions et activités de renforcement des capacités qui comportaient un fort volet pratique ou des échanges importants avec des homologues gouvernementaux, comme les deux ateliers mentionnés à la section « Activités d'évaluation », se sont tenues en présentiel, dans le respect des mesures préventives, au même titre que les formations techniques sur site dispensées dans le cadre des fouilles. Bien que l'Équipe d'enquêteurs ait continué de faire preuve de flexibilité et d'innovation pour surmonter les conséquences de la pandémie, la planification à l'avance des voyages et des réunions en présentiel, lorsque le nombre de participants était élevé, a continué de poser problème du fait des restrictions ad hoc mises en place, en particulier face à la propagation de nouveaux variants très contagieux. D'autre part, les entretiens à distance avec les témoins ont été abandonnés, dans toute la mesure du possible, au profit d'entretiens en face à face, en raison de la nature sensible de ces échanges et afin qu'un soutien psychosocial efficace puisse être fourni sur place. Les activités sur le terrain se sont intensifiées grâce à une présence accrue, donnant lieu à un certain nombre d'excavations auxquelles l'Équipe d'enquêteurs a apporté son concours, ainsi qu'à un deuxième transfert de dépouilles au village de Kojo, près de Sinjar, en décembre 2021, afin que les victimes puissent être enterrées dignement.

### Résultats escomptés pour 2023

#### Résultat 1 : Établissement de documents d'information thématiques finals pour toutes les enquêtes prioritaires

##### Exécution du programme en 2021 et cible pour 2023

278. Le travail de l'Équipe d'enquêteurs a contribué à l'élaboration de documents d'enquête indépendants et a permis de réunir des preuves claires et convaincantes qu'un génocide a été commis par Daech contre les Yézidis en tant que groupe religieux, comme cela a été signalé au Conseil de sécurité en mai 2021. L'Équipe d'enquêteurs fournit un appui aux autorités nationales et coopère avec ces dernières pour poursuivre les membres de Daech pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes de génocide. L'équipe se concentre désormais sur l'élaboration de dossiers d'information, en s'appuyant sur les dossiers déjà achevés. Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2023, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 67).

Tableau 67

#### Mesure des résultats

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
Les résultats des premiers travaux de collecte et d'analyse de preuves scientifiques, testimoniales, numériques et écrites	Des États Membres engagent des poursuites contre des membres de Daech en s'appuyant sur les éléments de preuve que l'Équipe	Les projets de dossiers d'information liés aux enquêtes prioritaires initiales sont achevés ; et des activités sont	Le nombre de procédures pour crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou crimes de génocide engagées par les	Les dossiers d'information relatifs à chacune des enquêtes prioritaires sont finalisés et le nombre de procédures engagées par les

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
sont transmis aux autorités nationales pour leur permettre de remédier au manque d'éléments de preuve qui entrave les procédures internes	d'enquêteurs a recueillis et sur les analyses poussées qu'elle a effectuées dans le respect des normes internationales applicables	lancées sur le terrain dans le cadre des enquêtes prioritaires restantes, de manière à collecter des éléments de preuve supplémentaires en toute indépendance	autorités nationales contre des membres de Daech en Iraq augmente	autorités nationales augmente Les dossiers liés aux enquêtes prioritaires initiales sont finalisés ; et les dossiers afférents aux enquêtes prioritaires restantes sont initiés

**Résultat 2 : Fournir une assistance aux pays tiers et à leurs instances chargées des procédures internes et échanger des informations avec eux, afin que les membres de Daech soient davantage tenus responsables, à l'échelle internationale, des crimes commis en Iraq**

**Projet de plan-programme pour 2023**

279. En coopération avec des pays tiers, l'Équipe d'enquêteurs renforce le soutien qu'elle apporte aux autorités nationales en vue de les aider à enquêter sur des personnes d'intérêt ou des suspects spécifiques et à les poursuivre. À ce jour, l'Équipe d'enquêteurs a traité plus de 30 demandes d'assistance ou d'information émanant de 14 États Membres et travaille actuellement sur 60 demandes.

*Enseignements tirés et changements prévus*

280. Les enseignements tirés sont les suivants : l'Équipe d'enquêteurs a la possibilité de soutenir les efforts déployés à l'échelle mondiale en vue de tenir Daech responsable des crimes commis au nom du groupe en Iraq grâce aux preuves qu'elle détient. Il est désormais évident que les compétences de l'Équipe d'enquêteurs en matière de soutien ciblé sont largement nécessaires et demandées. Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 68).

Tableau 68

**Mesure des résultats**

2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat effectif)	2022 (résultat escompté)	2023 (résultat escompté)
–	–	Un soutien est apporté à 14 pays tiers qui sollicitent une assistance ou des informations liées à des preuves de crimes internationaux commis par Daech en Iraq	Le traitement des demandes d'information et d'assistance émanant de pays tiers est renforcé afin de contribuer aux procédures nationales visant à tenir les membres de Daech responsables des crimes internationaux commis en Iraq	Le mécanisme de partage d'informations et d'assistance aux pays tiers qui contribuent aux procédures nationales visant à amener les membres de Daech à répondre des crimes internationaux commis en Iraq est pleinement opérationnel

## Produits

281. On trouvera dans le tableau 69 les produits retenus pour la mission.

Tableau 69

### Produits retenus pour la période 2021-2023, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits livrés : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>	<i>Produits prévus : 2023</i>
<b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>				
<b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
1. Rapports du Conseiller spécial et Chef de l'Équipe d'enquêteurs destinés au Conseil de sécurité	2	2	2	2
<b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
2. Séances du Conseil de sécurité	2	2	2	2
<b>B. Création et transfert de connaissances</b>				
<b>Séminaires, ateliers et activités de formation</b> (nombre de jours)	<b>8</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>20</b>
3. Séminaires visant à échanger des informations utiles avec les autorités nationales, à leur apporter une assistance technique et à accroître leur coopération avec l'Équipe d'enquêteurs	8	13	16	20
<b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)	<b>25</b>	<b>23</b>	<b>30</b>	<b>35</b>
4. Rapports, accompagnés d'éléments de preuve circonstanciés attestant la possible responsabilité de dirigeants de Daech dans la commission d'atrocités criminelles, susceptibles d'être communiqués aux autorités nationales et d'être produits lors de procédures pénales menées par les tribunaux nationaux compétents	25	23	30	35
<b>C. Activités de fond</b>				
<b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations visant à assurer la complémentarité des enquêtes avec celles menées par 7 tribunaux pénaux clés et 6 services nationaux de sécurité ; activités de communication menées auprès de 7 groupes de victimes principales aux fins de la prise en compte des intérêts des survivants dans les mesures d'établissement des responsabilités ; consultations avec les groupes de témoins et de victimes visant à assurer leur pleine participation aux travaux de l'Équipe d'enquêteurs.				
<b>Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête</b> : missions d'enquête visant à recueillir des témoignages et des preuves scientifiques, numériques et matérielles ; missions d'enquête sur les violences sexuelles et fondées sur le genre.				
<b>Bases de données et supports numériques</b> : base centralisée de données probantes.				
<b>D. Activités de communication</b>				
<b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : échanges directs avec 12 États Membres sur les déploiements de personnel fourni par les gouvernements en vue de soutenir l'UNITAD dans l'exécution de son mandat, en mettant l'accent sur le déploiement de personnel ayant des compétences spécifiques en génétique médico-légale, en analyse criminelle et en enquêtes, et en privilégiant tout particulièrement les professionnels arabophones.				
<b>Relations extérieures et relations avec les médias</b> : stratégie médiatique globale visant à présenter un contre-discours aux messages diffusés en ligne par Daech.				
<b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : 2 supports multimédias de visualisation de preuves et vidéos d'accompagnement sur 2 des priorités de l'UNITAD en matière d'enquêtes, à savoir le massacre de la prison de Badouch à Mossoul et les crimes commis par Daech contre les communautés chrétiennes dans les plaines de Ninive.				

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2023

### Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 70

#### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	2021	2022	2023		Variation
	Dépenses effectives	Crédits ouverts	Montant nécessaire	Dépenses non renouvelables	2023-2022 Augmentation/ (diminution)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = (3) - (2)
Militaires et personnel de police	–	–	–	–	–
Personnel civil	16 959,0	17 944,1	18 600,8	–	656,7
Dépenses opérationnelles	6 658,5	6 516,9	7 031,5	–	514,6
<b>Total (déduction faite des contributions du personnel)</b>	<b>23 617,5</b>	<b>24 461,0</b>	<b>25 632,3</b>	<b>–</b>	<b>1 171,3</b>

Tableau 71

#### Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux			Nations Unies
Effectif approuvé pour 2022	–	1	–	2	5	15	17	4	44	44	–	88	23	29	8	148	
Effectif proposé pour 2023	–	1	–	2	5	15	17	4	44	43	–	87	25	29	8	149	
<b>Variation</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>2</b>	–	–	<b>1</b>	

282. Le montant des ressources demandées pour 2023 pour l'Équipe d'enquêteurs s'élève à 25 632 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel (18 600 800 dollars) correspondant aux 149 emplois de temporaire (1 emploi de sous-secrétaire général(e), 2 D-1, 5 P-5, 15 P-4, 17 P-3, 4 P-2, 43 emplois d'agent(e)s du Service mobile, 25 d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 29 d'agent(e) local(e) et 8 de Volontaire des Nations Unies) et les dépenses afférentes aux 25 membres du personnel fournis par les gouvernements, ainsi que les dépenses opérationnelles (7 031 500 dollars), qui se répartissent comme suit : consultants et services de conseil (77 000 dollars), voyages officiels (599 700 dollars), installations et infrastructures (1 982 800 dollars), transports terrestres (228 300 dollars), opérations aériennes (200 000 dollars), communications et informatique (2 599 300 dollars), santé (154 000 dollars) et fournitures, services et matériel divers (1 190 400 dollars).

283. En s'appuyant sur l'expérience acquise dans le cadre des activités qu'elle a menées en Iraq à ce jour, l'Équipe d'enquêteurs continue d'évaluer sa structure et ses opérations afin de garantir l'exécution efficace de son mandat s'agissant d'enquêter sur les crimes de Daech d'une manière conforme aux critères les plus rigoureux, comme le stipule le paragraphe 2 de la résolution 2379 (2017) du Conseil

de sécurité. Tout en gardant à l'esprit le commentaire figurant au paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7/Add.3) concernant le budget de l'UNITAD pour 2022, il a été proposé d'apporter les changements ci-après à l'issue d'un exercice approfondi de planification des effectifs qui a été mené au moment de la rédaction du concept de mission, à savoir après la nomination du nouveau Conseiller spécial et Chef de l'UNITAD, en septembre 2021.

284. Pour 2023, la structure et le tableau d'effectifs de l'Équipe d'enquêteurs tiennent compte de la création proposée de l'antenne d'Erbil (création des Groupes d'enquête sur le terrain n<sup>os</sup> 4 et 5) en s'appuyant sur les effectifs existants, de la création de deux emplois, de la suppression d'un emploi, de la réaffectation de deux emplois, du transfert de sept emplois et de la transformation d'un emploi.

*Bureau du (de la) Conseiller(ère) spécial(e)*

- a) Transfert d'un emploi de juriste (P-4), cédé au titre du soutien de New York à Bagdad, au secrétariat du Bureau du Conseiller spécial afin de répondre à la hausse de la demande de conseils juridiques liés à l'élaboration d'un cadre juridique visant à intégrer les crimes internationaux dans le Code pénal actuel et de fournir des avis juridiques pour répondre au nombre croissant de demandes d'information émanant des États Membres ;

*Bureau des enquêtes sur le terrain*

- b) Transfert d'un emploi d'enquêteur(trice) (P-4), d'un emploi d'enquêteur(trice) (P-3) et d'un emploi d'enquêteur(trice) adjoint(e) de 1<sup>re</sup> classe (P-2) du Groupe d'enquête sur le terrain n<sup>o</sup> 3 à Dahouk au Groupe d'enquête sur le terrain n<sup>o</sup> 4, nouvellement créée à Erbil, pour appuyer les enquêtes concernant les crimes commis par Daech contre les minorités ethnoreligieuses shabak, turkmène et kak'ai, en mettant l'accent sur les activités de recrutement du groupe et l'utilisation d'armes chimiques et biologiques par ce dernier ;
- c) Transfert d'un emploi d'enquêteur(trice) adjoint de 1<sup>re</sup> classe (P-2) du Groupe d'enquête sur le terrain n<sup>o</sup> 1 à Dahouk au Groupe d'enquête sur le terrain n<sup>o</sup> 5, nouvellement créée à Erbil, afin d'appuyer les enquêtes concernant les crimes commis par Daech contre la communauté chrétienne ;

*Bureau du (de la) Chef de cabinet*

- d) Réaffectation d'un emploi d'interprète de terrain adjoint (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à Bagdad pour en faire un emploi de fonctionnaire adjoint(e) du protocole (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à Erbil, au sein du groupe des services linguistiques, en raison de l'expansion opérationnelle de l'UNITAD dans la région du Kurdistan iraquien, ainsi que de la hausse du nombre de requêtes en matière de collaboration et de liaison avec les homologues gouvernementaux, notamment le comité national de coordination et le Centre national des opérations, qui sont deux des principaux homologues de l'UNITAD en matière d'organisation d'opérations ;
- e) Suppression d'un emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) local(e)] au sein du Groupe des ressources humaines. Après un examen minutieux du flux de travail des ressources humaines et notamment de la hausse des besoins, l'UNITAD a décidé d'améliorer les outils de mesure et d'établissement de rapports en matière de ressources humaines afin d'accroître l'efficacité globale de ces dernières et, en particulier, de développer et de mettre en œuvre un système de compte rendu automatique adapté aux exigences opérationnelles. En conséquence, de nouvelles fonctions seront nécessaires, ce qui nécessitera des compétences différentes et plus avancées. Il est donc proposé de supprimer un emploi d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) local(e)] au sein du Groupe des ressources humaines ;
- f) Création d'un emploi de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à Bagdad, parallèlement à la suppression de l'emploi

d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines [agent(e) local(e)], en vue de renforcer la capacité du Groupe des ressources humaines à fournir à la haute direction des indicateurs et des analyses de données plus riches en matière de ressources humaines, ce qui permettra d'améliorer la planification des effectifs chargés de l'appui et les stratégies de recrutement, ainsi que d'autres stratégies en matière de ressources humaines ;

- g) Transformation d'un emploi d'assistant(e) (gestion des installations) (agent(e) du Service mobile) chargé de l'appui à la mission en un emploi d'assistant(e) (gestion des installations) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à Bagdad, afin de contribuer au développement des capacités locales et de tirer durablement parti des connaissances relatives au marché local et aux technologies.

#### *Bureau d'appui commun de Koweït*

- h) Création d'un emploi d'assistant(e) aux finances [agent(e) local(e)] au Koweït dans le cadre des mesures prises par le Secrétariat pour ajuster les sources de financement du Bureau d'appui commun de Koweït afin de mieux répondre à la charge de travail et à la clientèle que le Bureau d'appui dessert. Cet exercice vise à obtenir une répartition plus équilibrée des effectifs au sein des missions politiques spéciales du Bureau d'appui. Il est proposé de supprimer six emplois à la MANUA et à la MANUI et de les rétablir dans quatre autres missions, dont l'UNITAD.

#### *Section de la sécurité*

Les changements qu'il est proposé d'apporter aux effectifs de la Section de la sécurité sont liés à la création proposée d'une antenne à Erbil, qui nécessite un dispositif de sécurité supplémentaire pour répondre aux besoins opérationnels, comme indiqué ci-dessous.

- i) Réaffectation d'un emploi d'analyste des informations sur la sécurité (agent(e) du Service mobile) du Groupe des opérations pour le transformer en emploi d'agent(e) de sécurité (agent(e) du Service mobile) et redéploiement ultérieur de Bagdad à Erbil ;
- j) Transfert de Bagdad à Erbil d'un emploi d'agent(e) de sécurité (agent(e) du Service mobile) du Groupe de l'appui et de l'administration ;
- k) Transfert de Dahouk à Erbil d'un emploi d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) [agent(e) local(e)] du Groupe de l'appui et de l'administration.
285. Le montant des dépenses de personnel a été calculé en utilisant un taux de vacance de 12 % pour les emplois de temporaire soumis à recrutement international, de 22 % pour ceux d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et de 15 % pour ceux d'agent(e) local(e). Des taux de vacance de 6 % et de 30 % ont respectivement été appliqués aux prévisions relatives aux Volontaires des Nations Unies et aux membres du personnel fourni par des gouvernements.
286. L'augmentation des ressources demandées pour 2023 par rapport aux crédits ouverts pour 2022 s'explique essentiellement par : a) la hausse des dépenses de personnel civil en raison de l'augmentation d'un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions pour toutes les catégories de personnel civil, à l'exception du personnel fourni par les gouvernements, compte tenu des tendances récentes en matière d'occupation des postes, de l'actualisation du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national et de la création d'un emploi d'agent(e) local au Bureau d'appui commun de Koweït ; b) l'augmentation des ressources demandées au titre des voyages officiels, la mission ayant repris les voyages liés à l'exercice de son mandat à la suite de l'assouplissement des restrictions de voyage imposées face à la COVID-19 ; c) la hausse des ressources demandées au titre des installations et infrastructures aux fins de la construction de toits de protection pour les bureaux préfabriqués, conformément à l'évaluation des risques en matière de sécurité, et de l'installation de panneaux solaires ; d) la hausse des ressources demandées au titre des opérations aériennes, du fait du partage des coûts d'un avion fourni par la MANUI ; e) la hausse des ressources demandées aux fins de l'entretien du matériel de communications et du matériel informatique et aux services d'appui, ainsi que pour l'acquisition de logiciels essentiels au mandat. L'augmentation des

ressources demandées est en partie compensée par la réduction des besoins, qui s'explique par : a) la diminution des ressources demandées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour le personnel fourni par les gouvernements ; b) la baisse des ressources demandées au titre des consultants et services de consultants en raison du renforcement des capacités internes résultant des récents recrutements ; c) la non-acquisition de véhicules, étant donné que la mission en a acheté en 2021 ; d) la réduction des ressources demandées au titre des services de santé en raison de la diminution estimée des évacuations sanitaires aériennes et des hospitalisations.

### **Ressources extrabudgétaires**

287. En 2022, il est prévu d'utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 6 650 000 dollars pour permettre à l'Équipe d'enquêteurs de poursuivre ses activités spécialisées et, partant, de s'acquitter de son mandat. L'Équipe aura notamment pour mission de numériser et d'extraire par voie numérique les éléments de preuve détenus par les autorités iraqiennes, de mener des enquêtes approfondies sur les charniers contenant les restes des victimes de Daech, d'enquêter sur les crimes fondés sur le genre et les crimes contre les enfants commis par le groupe, de renforcer les capacités des autorités iraqiennes en matière de constitution de dossiers et d'utilisation de la criminalistique numérique, et de tirer parti des systèmes d'information et des technologies de pointe pour établir les responsabilités.
288. En 2023, il est prévu d'utiliser des ressources extrabudgétaires d'un montant total de 3 785 000 dollars, qui serviront à financer l'excavation de fosses communes et les activités d'anthropologie médico-légale, le renforcement des capacités en vue d'établir les responsabilités en collaboration avec le Gouvernement iraquien, et les enquêtes relatives au financement des crimes internationaux commis par Daech. Des fonds supplémentaires seront également demandés en 2022 pour que les enquêtes relatives aux crimes commis contre des groupes minoritaires puissent se poursuivre, et pour que l'Équipe d'enquêteurs puisse continuer de proposer des services de protection et de soutien aux témoins. Une collecte de fonds sera également effectuée pour permettre à l'Équipe d'enquêteurs de couvrir d'autres domaines relevant de son mandat, tels que les enquêtes relatives aux crimes contre le patrimoine culturel et à l'utilisation d'armes chimiques par Daech.
289. La diminution des ressources extrabudgétaires prévues en 2023 par rapport à 2022 est imputable aux ressources considérables utilisées en 2022 pour la numérisation et l'extraction numérique des éléments de preuve, qui ne seront pas maintenues au même niveau en 2023.

## Annexe I

### Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

---

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

---

#### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/76/7/Add.3)

Le Comité consultatif prend note des ajustements prévus à la structure de l'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, rappelle la récente restructuration de l'Équipe entreprise dans le contexte du budget-programme de 2021 et espère qu'il y aura une période de stabilité avant de nouvelles propositions, qui devraient être présentées en apportant les éléments justificatifs nécessaires (par. 23).

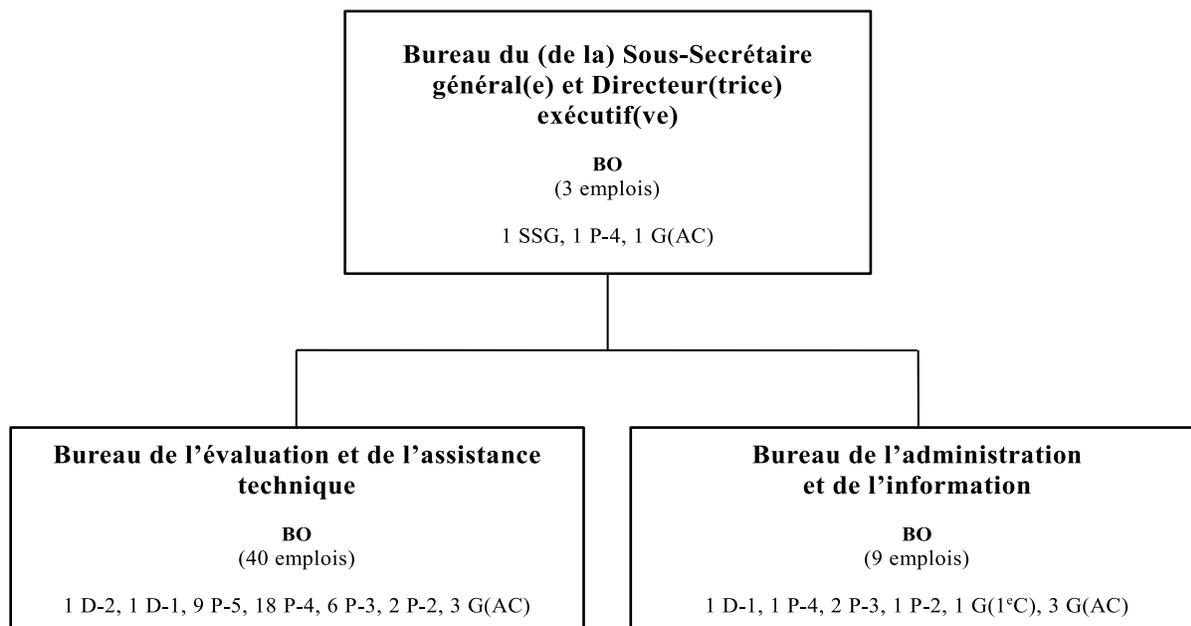
L'Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes prévoit une période de stabilité en ce qui concerne sa structure et ses effectifs et garde à l'esprit les observations formulées par le Comité consultatif à cet égard. Depuis la présentation du budget-programme de 2021, le dispositif de l'Équipe d'enquêteurs s'est renforcé, compte tenu de l'environnement évolutif dans lequel celle-ci mène ses enquêtes. À cet égard, il convient de souligner la création de bureaux à Dahouk et à Erbil, qui s'explique par le fait que des pistes d'enquête se sont ouvertes dans le nord de l'Iraq et par le changement d'orientation de la mission, qui met l'accent non plus sur la collecte d'éléments de preuve mais sur la constitution de dossiers en collaboration avec le système judiciaire iraquien afin de faire avancer les poursuites judiciaires concernant les crimes commis par Daech en Iraq. Ces éléments et d'autres éléments, notamment les échanges de l'Équipe d'enquêteurs avec le comité national de coordination, ont été à la base de l'opération de planification des effectifs récemment menée par la mission, qui à son tour oriente la définition de la structure de la mission.

## Annexe II

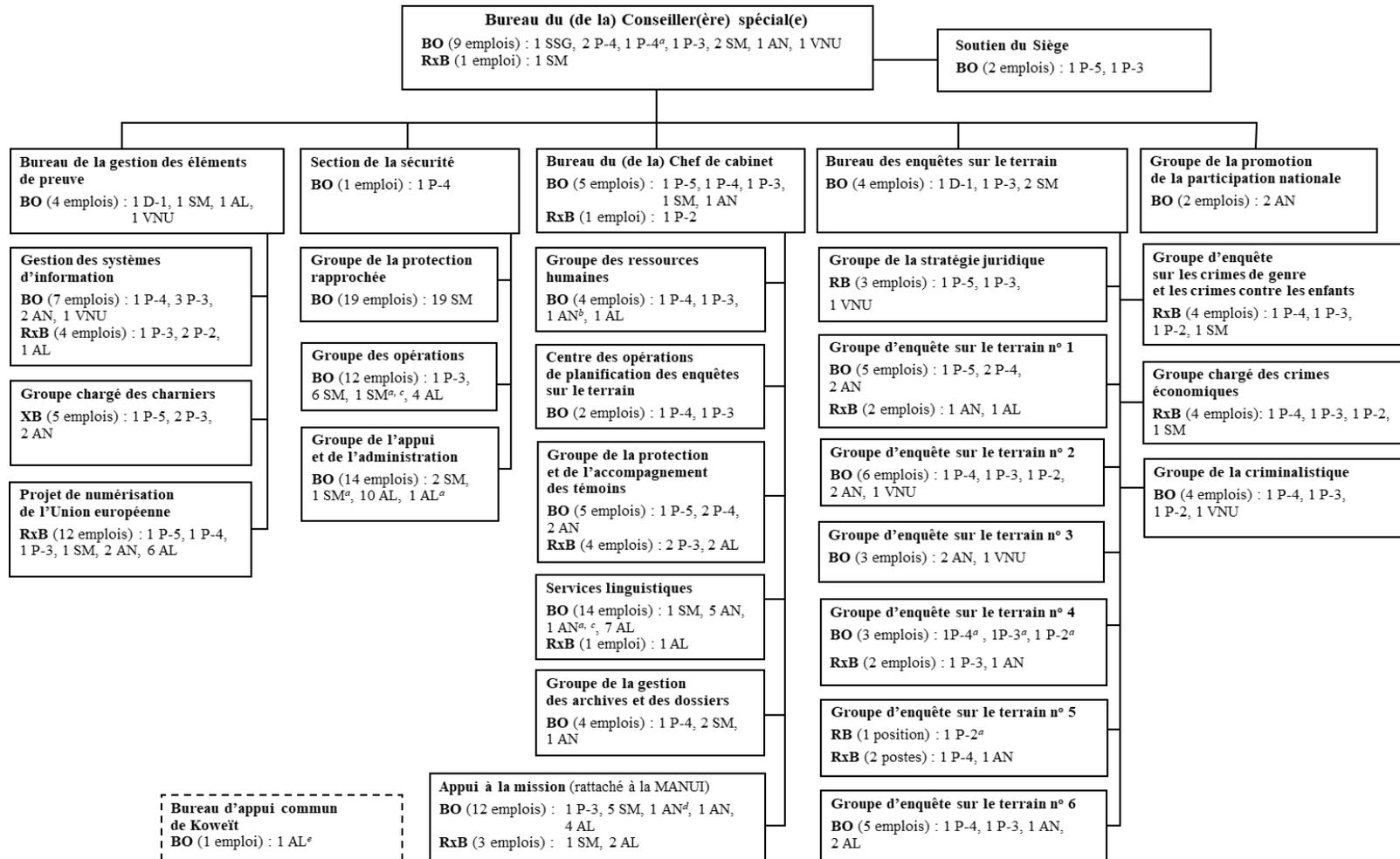
## Organigrammes

- A. **Groupes d'experts, Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées, Bureau du (de la) Médiateur(trice) créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité et autres mécanismes d'appui de comités du Conseil de sécurité**

<p><b>Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo</b></p> <p><b>BO</b> (2 emplois)</p> <p>2 P-3</p>	<p><b>Groupe d'experts sur le Soudan</b></p> <p><b>BO</b> (1 emploi)</p> <p>1 P-3</p>	<p><b>Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée</b></p> <p><b>BO</b> (6 emplois)</p> <p>1 P-4, 2 P-3, 1 G(1°C), 2 G(AC)</p>	<p><b>Groupe d'experts sur la Libye</b></p> <p><b>BO</b> (2 emplois)</p> <p>1 P-3, 1 G(AC)</p>	<p><b>Groupe d'experts sur la République centrafricaine</b></p> <p><b>BO</b> (2 emplois)</p> <p>1 P-3, 1 G(AC)</p>
<p><b>Groupe d'experts sur le Yémen</b></p> <p><b>BO</b> (8 emplois)</p> <p>1 P-3, 5 SM, 2 AL</p>	<p><b>Groupe d'experts sur le Soudan du Sud</b></p> <p><b>BO</b> (3 emplois)</p> <p>1 P-3, 2 G(AC)</p>	<p><b>Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions 1526 (2004) et 2253 (2015) concernant l'EIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées</b></p> <p><b>BO</b> (19 emplois)</p> <p>1 P-5, 4 P-4, 6 P-3, 8 G(AC)</p>	<p><b>Bureau du (de la) Médiateur(trice) créé par la résolution 1904 (2009) du Conseil de sécurité</b></p> <p><b>BO</b> (2 emplois)</p> <p>1 P-4, 1 G(AC)</p>	
<p><b>Application de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité</b></p> <p><b>BO</b> (7 emplois)</p> <p>1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 G(AC)</p>	<p><b>Groupe d'experts sur le Mali</b></p> <p><b>BO</b> (1 emploi)</p> <p>1 P-3</p>	<p><b>Groupe d'experts sur la Somalie</b></p> <p><b>BO</b> (6 emplois)</p> <p>1 P-3, 1 G(AC), 4 AL</p>	<p><b>Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive</b></p> <p><b>BO</b> (5 emplois)</p> <p>1 P-5, 2 P-3, 2 G(AC)</p>	

**B. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme**

## C. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes



*Abbreviations* : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1<sup>re</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; MANUI = Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Transfert.

<sup>b</sup> Reclassement.

<sup>c</sup> Réaffectation.

<sup>d</sup> Transformation.

<sup>e</sup> Création.